

6

Mise en œuvre et suivi

Les différents conseils et comités de l'OMC veillent à ce que les Accords de l'OMC soient convenablement mis en œuvre. Les politiques et pratiques commerciales de tous les Membres de l'OMC font l'objet d'un examen périodique.





80

Conseil général

85

Gros plan : Impact de la COVID-19
sur le commerce mondial

88

Commerce des marchandises

117

Facilitation des échanges

119

Commerce des services

121

Aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent
au commerce (ADPIC)

125

Commerce et environnement

129

Commerce et transfert de technologie

130

Accords commerciaux régionaux

133

Examens des politiques commerciales

136

Rapports de suivi du commerce

139

Commerce, dette et finances

141

Accord sur les marchés publics

Conseil général

- Le 15 février 2021, le Conseil général a écrit une page d'histoire en nommant D^{re} Ngozi Okonjo-Iweala (Nigéria) en tant que Directrice générale, première femme et première Africaine à avoir été désignée pour ce poste.
- La COVID-19 et les préparatifs de la douzième Conférence ministérielle (CM12) ont été au centre des préoccupations des réunions du Conseil général tout au long de l'année.
- Le Président du Conseil général, M. Dacio Castillo (Honduras), a désigné l'Ambassadeur David Walker (Nouvelle-Zélande) comme facilitateur dans la recherche d'un accord sur une réponse de l'OMC à la pandémie.
- Les discussions se sont intensifiées au sujet du Programme de travail sur le commerce électronique et du moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques.

Informations de base

Le Conseil général est chargé d'exécuter les fonctions de l'OMC et de prendre les mesures nécessaires à cette fin entre les Conférences ministérielles, en plus des tâches spécifiques que lui assigne l'Accord instituant l'OMC. Dans le cadre de sa fonction de supervision globale, le Conseil général procède à un examen de fin d'année des activités de l'OMC sur la base des rapports annuels de tous ses organes subsidiaires.



Sélection d'un nouveau Directeur général

Le 15 février 2021, les Membres de l'OMC ont écrit une page d'histoire lorsque le Conseil général est convenu par consensus de désigner D^{re} Ngozi Okonjo-Iweala (Nigéria) comme septième personne à occuper le poste de Directeur général de l'Organisation. Lorsqu'elle a pris ses fonctions le 1^{er} mars, D^{re} Okonjo-Iweala est devenue la première femme et la première Africaine à devenir Directrice générale de l'OMC. Son mandat, qui est renouvelable, prendra fin le 31 août 2025.

Débats en 2021

La pandémie de COVID-19 et les préparatifs de la douzième Conférence ministérielle ont été les thèmes centraux de plus de 20 séances formelles et informelles présidées par l'Ambassadeur Dacio Castillo en 2021. Des propositions et des communications ont été présentées et examinées par les Membres sur divers sujets, allant des difficultés de nature commerciale pour les pays les moins avancés (voir la page 156) et du renforcement des prescriptions en matière de notification au traitement spécial et différencié (TSD) pour les pays en développement (voir la page 154) et aux questions systémiques concernant l'OMC. Les Membres ont continué à soulever des préoccupations commerciales spécifiques, notamment sur les mesures liées à la COVID-19.



Dacio Castillo préside une réunion du Conseil général en 2021.

Douzième Conférence ministérielle

En mars 2021, le Conseil général est formellement convenu que la CM12, initialement prévue pour juin 2020 au Kazakhstan, se tiendrait à Genève du 30 novembre au 3 décembre 2021, sous réserve de la situation au regard de la pandémie.

Le Président a fait rapport sur les questions prioritaires définies par les Membres lors de ses discussions avec les délégations en avril et mai, notamment sur la réponse de l'OMC à la pandémie et sur les domaines de négociation (subventions à la pêche, agriculture, TSD et autres). Lors de la présentation du rapport, le Président a souligné que rien ne pouvait remettre en cause le droit d'un Membre de présenter ou d'aborder de nouvelles questions, et que la manière dont les questions étaient traitées ainsi que leur contenu dépendaient entièrement des Membres.

En septembre a débuté le processus de rédaction d'un éventuel document final de la CM12, les délégations étant convenues que le document devrait comporter deux parties. La première partie exposerait le contexte en vigueur et présenterait un message politique émanant des Ministres, tandis que la seconde traiterait des décisions et/ou des programmes de travail, des déclarations et des rapports sur les travaux de l'OMC. Le processus dirigé par le Président, axé surtout sur la première partie, a abouti à des paragraphes de fond traitant de la pandémie, du développement, de la réforme de l'OMC, du règlement des différends, des négociations et des questions relatives aux PMA, parmi de nombreux autres thèmes.

Lors de sa réunion de novembre, le Conseil général a fait parvenir à la Conférence ministérielle, aux fins d'adoption, deux projets de décision concernant le Programme de travail sur les petites économies (voir la page 158) et les plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation dans le domaine des ADPIC (voir la page 121). Cependant, à la fin du mois, la CM12 était repoussée en raison de la pandémie. La Directrice générale, le Président du Conseil général et les autres présidents ont exhorté les Membres à poursuivre les travaux et à

réfléchir à la manière de progresser dans leurs domaines respectifs.

À la fin du mois de janvier 2022, le Président du Conseil général a rencontré les délégations pour leur rendre compte de ses consultations sur la reconvoque de la CM12, la réponse de l'OMC à la pandémie et la poursuite des travaux de fond dans le cadre du Conseil général, y compris le document final. Au cours d'une réunion du Conseil général, le 23 février, les Membres de l'OMC sont convenus que la CM12 qui avait été reportée aurait lieu à la mi-juin à Genève.

COVID-19 et réponse de l'OMC à la pandémie

Au cours des consultations conduites par le Président en rapport avec les préparatifs de la CM12, les délégations ont souligné l'importance cruciale d'une réponse de l'OMC à la pandémie, affirmant que cela devrait constituer le principal objectif de la Conférence ministérielle. En conséquence, le Président a désigné l'Ambassadeur David Walker (Nouvelle-Zélande) comme facilitateur chargé de guider les Membres de l'OMC dans la recherche d'un accord sur une réponse de l'OMC à la pandémie.

Les consultations intensives menées par le facilitateur ont porté sur les aspects liés à la politique commerciale, tandis que le Conseil des ADPIC (voir la page 121) axait ses travaux sur la propriété intellectuelle et les aspects liés à la propriété intellectuelle. Les consultations de l'Ambassadeur Walker ont été menées de juin à décembre 2021. Dans ce cadre, des réunions thématiques ont eu lieu en septembre et des débats axés sur la recherche de solutions et fondés sur des textes en octobre.

Lors d'une réunion avec les chefs de délégation à la fin du mois d'octobre, le facilitateur a présenté un premier projet de déclaration ministérielle concernant la réponse de l'OMC, accompagné d'un plan pour l'après-CM12 sur la préparation et la résilience à la pandémie. Les deux textes visaient à mettre en évidence les domaines où des convergences se faisaient jour. Le facilitateur a reconnu que des points de vue divergents subsistaient. Les travaux se sont poursuivis et ont abouti à



20

Dacio Castillo a présidé plus de 20 sessions sur la COVID-19 et la MC12.

un rapport présenté en novembre au Conseil général en prévision de la CM12 qui, à cette date, n'avait pas encore été repoussée. L'Ambassadeur Walker a présenté un projet de texte remanié dans le cadre de son rapport final 2021, en tenant compte des observations supplémentaires qu'il avait reçues.

Tout au long de l'année, y compris après l'ajournement de la CM12, les Membres ont continué à soutenir fermement et à préconiser une approche crédible, significative et globale pour la réponse de l'OMC à la pandémie. Le Conseil général a également pris connaissance des rapports périodiques du Président du Conseil des ADPIC, l'Ambassadeur Dagfinn Sørli (Norvège), et examiné une proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endigement et le traitement de la COVID-19. Plusieurs délégations ont souligné qu'un résultat dans le domaine de la propriété intellectuelle était essentiel pour l'adoption d'un accord global sur la réponse de l'OMC à la pandémie.

Lors d'une réunion convoquée par le Président du Conseil général le 27 janvier 2022, des questions liées aux flux commerciaux transfrontières et à la proposition de dérogation en matière de propriété intellectuelle ont été examinées. La Directrice générale Okonjo-Iweala a exhorté les Membres à faire diligence pour tenter de parvenir à un résultat définitif. « Il serait vraiment triste que cette Organisation continue de discuter et de débattre de cette pandémie et que, au moment où nous parviendrons à une réponse, les populations ne la trouvent pas pertinente », a-t-elle déclaré.

Programme de travail sur le commerce électronique

Les discussions concernant le Programme de travail sur le commerce électronique et le moratoire des droits de douane sur les transmissions électroniques se sont intensifiées en 2021, le Conseil général devant présenter un rapport à la CM12.

En avril 2021, le Président a tenu des consultations et convoqué une réunion informelle pour connaître l'avis des Membres

sur la voie à suivre en prévision de la CM12. En mai, il a indiqué que plusieurs délégations avaient souligné la nécessité de discussions structurées, lesquelles ont été organisées le 5 juillet. Les discussions ont porté sur trois thèmes : les transmissions électroniques ; l'imposition de taxes intérieures non discriminatoires sur les transmissions électroniques – les échanges d'expériences ; et les défis et possibilités du commerce électronique, en particulier compte tenu de la pandémie de COVID-19.

En septembre, le Président a mené des consultations concernant les éléments potentiels d'une Décision ministérielle sur le Programme de travail sur le commerce électronique. Il a indiqué que les avis, tant sur le programme de travail que sur le moratoire, continuaient de diverger.

Lors de la réunion de novembre, le Conseil général a examiné deux communications. La première, émanant de la Suisse et d'autres délégations, contenait un projet de décision ministérielle demandant la poursuite du programme de travail et la prorogation du moratoire jusqu'à la treizième Conférence ministérielle. La seconde était un document de l'Inde et de l'Afrique du Sud soulignant le besoin de clarté sur la portée et l'impact du moratoire.

Le Président a fait rapport sur les consultations en cours en vue de la CM12 et a indiqué que l'Inde avait également soumis un projet de décision ministérielle composé d'un texte introductif et d'un libellé sur la redynamisation et la prorogation du Programme de travail.

Les délégations n'ayant pu parvenir à un consensus sur la voie à suivre, le Président a suggéré que les deux projets de décision, qui avaient été révisés aux fins de l'ajout de coauteurs, soient transmis aux Ministres. Le Président a dit qu'il présenterait à la CM12, sous sa propre responsabilité, un rapport faisant état des discussions des Membres à ce stade.

Lors de leurs réunions, tout au long de l'année, les Membres ont également examiné la proposition de l'Inde et de l'Afrique du

Sud visant à inscrire le programme de travail de façon permanente à l'ordre du jour du Conseil général et des organes pertinents de l'OMC. Les avis continuaient de diverger sur la question.

Mise en œuvre des résultats de Bali, Nairobi et Buenos Aires

Le Conseil général a continué d'examiner régulièrement les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions prises lors de la CM9, de la CM10 et de la CM11. Ces réexamens ont porté, entre autres choses, sur la Décision de Nairobi concernant toute forme de subvention à l'exportation de produits agricoles (voir la page 92), la dérogation concernant les services pour les PMA (voir la page 119) et les règles d'origine préférentielles

pour les PMA (voir la page 107), l'Accord sur la facilitation des échanges (voir la page 117) et l'Aide au commerce (voir la page 159). En décembre, le Conseil général a accepté de prolonger de trois mois le délai prévu pour la prise d'une décision concernant un aspect de la décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires portant sur la « sous-utilisation » des contingents tarifaires (voir la page 92).

Autres rapports

Le Conseil général a examiné les rapports périodiques sur le Programme de travail sur les petites économies, le rapport sur les aspects du coton relatifs à l'aide au développement et l'examen annuel du système de licences obligatoires spéciales.

Tableau 1 : Dérogations au titre de l'article IX (prise de décisions) de l'Accord sur l'OMC

En 2021, le Conseil général a accordé les dérogations ci-après à des obligations découlant des Accords de l'OMC.

Membre	Type	Décision	Date d'adoption	Date d'expiration
Union européenne	Application du traitement préférentiel autonome aux pays de la partie occidentale des Balkans	WT/L/1114	28 juillet 2021	31 décembre 2026
Chine	Introduction des modifications du Système harmonisé 2002 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC	WT/L/1124	23 novembre 2021	31 décembre 2022
Argentine; Brésil; Chine; Malaisie; Philippines; République dominicaine; Thaïlande et Union européenne.	Introduction des modifications du Système harmonisé 2007 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC	WT/L/1125	23 novembre 2021	31 décembre 2022
Argentine; Australie; Brésil; Chine; Colombie; Costa Rica; Équateur; États-Unis; Fédération de Russie; Guatemala; Inde; Kazakhstan; Malaisie; Mexique; Nouvelle-Zélande; Philippines; République de Corée; République dominicaine; Singapour; Suisse; Thaïlande et Union européenne.	Introduction des modifications du Système harmonisé 2012 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC	WT/L/1126	23 novembre 2021	31 décembre 2022
Argentine; Australie; Brésil; Canada; Chine; Colombie; Costa Rica; El Salvador; Équateur; États-Unis; Fédération de Russie; Guatemala; Hong Kong, Chine; Inde; Israël; Kazakhstan; Macao, Chine; Monténégro; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Paraguay; Philippines; République de Corée; République dominicaine; Suisse; Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsui; Thaïlande; Union européenne et Uruguay.	Introduction des modifications du Système harmonisé 2017 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC	WT/L/1127	23 novembre 2021	31 décembre 2022
Cuba	Article XV:6 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994	WT/L/1128	23 novembre 2021	31 décembre 2026

Dérogations au titre de l'article IX de l'Accord sur l'OMC

En 2021, le Conseil général a examiné plusieurs demandes de dérogation à des obligations au titre de l'Accord sur l'OMC et a accédé à ces demandes, comme cela est indiqué dans le tableau 1.

Il a également réexaminé les dérogations pluriannuelles suivantes :

- PMA Membres – Obligations au titre de l'article 70:8 et 70:9 de l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, dérogation accordée le 30 novembre 2015 jusqu'au 1^{er} janvier 2033
- Système de certification du processus de Kimberley pour les diamants bruts, dérogation accordée le 26 juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2024
- Canada – Programme CARIBCAN, dérogation accordée le 28 juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2023
- Traitement préférentiel en faveur des services et fournisseurs de services des PMA, dérogation accordée le 17 décembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2030
- Traitement tarifaire préférentiel en faveur des PMA, dérogation accordée le 16 octobre 2019 jusqu'au 30 juin 2029

- Union européenne – Application du traitement préférentiel autonome aux pays de la partie occidentale des Balkans
- États-Unis – Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique, dérogation accordée le 30 novembre 2015 jusqu'au 30 septembre 2025
- États-Unis – Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes, dérogation accordée le 16 octobre 2019 jusqu'au 30 septembre 2025
- États-Unis – Ancien territoire sous tutelle des îles du Pacifique, dérogation accordée le 7 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2026
- États-Unis – Préférences commerciales accordées au Népal, dérogation accordée le 7 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2025

Autres questions

Le Conseil général a procédé à un examen ordinaire de fin d'année des activités de l'OMC sur la base des rapports annuels de ses organes subsidiaires. Le Conseil général a en outre approuvé le budget de l'OMC pour 2022-2023.

GROS PLAN

Impact de la COVID-19 sur le commerce mondial

Pendant la deuxième année de la pandémie, le commerce international a continué à se développer et à soutenir la reprise économique, mais les tensions subies par les lignes d'approvisionnement et les nouvelles vagues d'infection ont pesé sur la croissance au cours de l'année.



Commerce des marchandises

En 2021, le commerce mondial des marchandises a fortement augmenté en volume, enregistrant une hausse de 9,8%, après la chute de 5,0 en 2020 provoquée par la pandémie. La croissance aurait toutefois pu être plus forte sans les vagues récurrentes de COVID-19 pendant l'année.

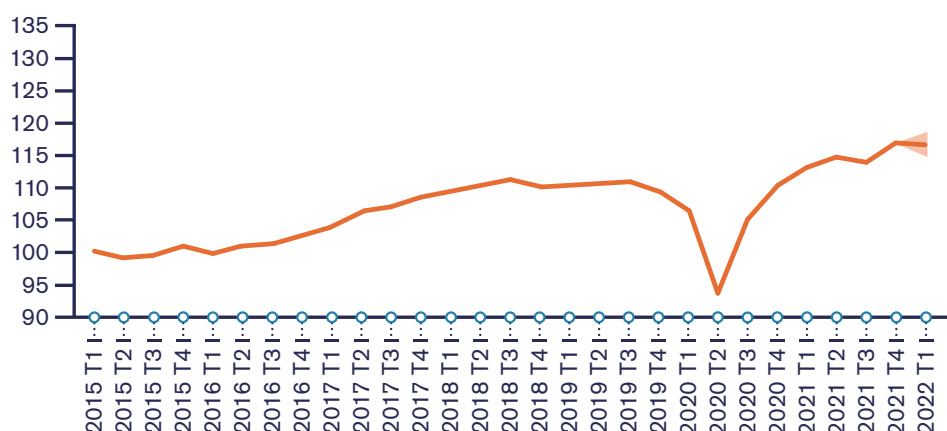
Toutes les régions ont enregistré une croissance des exportations inférieure à la moyenne mondiale de 9,8%, à l'exception de l'Asie, dont les exportations ont augmenté de 13,8%. La situation était inverse du côté des importations, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, la Communauté d'États indépendants

(CEI) et l'Asie ayant toutes enregistré une croissance supérieure à la moyenne.

La croissance du commerce des marchandises en valeur et la croissance en volume en 2021 ont fortement divergé, en raison d'importantes fluctuations des prix au cours de l'année.

Le commerce mondial des marchandises mesuré par la moyenne des exportations et des importations a augmenté de 26% en 2021, ce qui signifie que les prix à l'exportation et à l'importation ont fait un bond de 15% cette année, en moyenne. La valeur en dollars du commerce a augmenté de 59% pour ce qui est des combustibles et des produits miniers,

Figure 1 : Volume du commerce mondial des marchandises, 2015 T1-2022 T1. Indice du volume corrigé des variations saisonnières, 2005 = 100



Note : Les zones floutées représentent une marge d'erreur standard de $\pm 0,5$ par rapport aux prévisions centrales.

Source : OMC et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), estimations du Secrétariat de l'OMC.

de 19% pour les produits agricoles et de 21 % pour les produits manufacturés.

L'évolution trimestrielle révèle une croissance en glissement annuel régulière pour certains produits (fer et acier, produits chimiques, circuits intégrés) et une croissance plus faible pour d'autres (vêtements, machines). Les valeurs du commerce des produits pharmaceutiques, des ordinateurs et des circuits intégrés ont de fait été plus élevées en 2021 qu'avant la pandémie, probablement en raison de la forte demande de vaccins contre la COVID-19 et de la prévalence accrue du travail à distance. En revanche, le commerce des produits de l'industrie automobile a augmenté de 14% en glissement annuel en 2021, mais il a baissé de 4% par rapport à 2019.

Commerce de produits médicaux

L'OMC a suivi de près le commerce des produits médicaux depuis le début de la pandémie et a rendu ces renseignements disponibles par le biais d'une série de rapports sur « Le commerce des produits médicaux dans le contexte de la COVID-19 ». Selon un rapport publié en décembre 2021, le commerce total de produits médicaux a été évalué à 1 286 milliards de dollars EU au cours des six premiers mois de 2021 et a représenté 6,1 % du commerce mondial total. Cette part est en hausse par rapport aux 5,4% enregistrés au second semestre 2019, avant la pandémie.

Mesures commerciales en lien avec la COVID-19

Une page spécifique du site Web de l'OMC fournit des informations actualisées liées au commerce et comprend les notifications pertinentes présentées par les Membres de l'OMC sur les mesures commerciales en lien avec la COVID-19 (voir la page 189), les

retombées du virus sur les exportations et les importations et la manière dont les activités de l'OMC ont subi le contrecoup de la pandémie. L'outil OMC-Fonds monétaire international (FMI) pour le suivi du commerce des vaccins contre la COVID-19 fournit des données sur le commerce et l'offre de vaccins contre la COVID-19 (voir la page 198) par produit, par économie et par type d'arrangement. La répartition inégale des vaccins contre la COVID-19 continue de faire obstacle à la reprise économique mondiale.

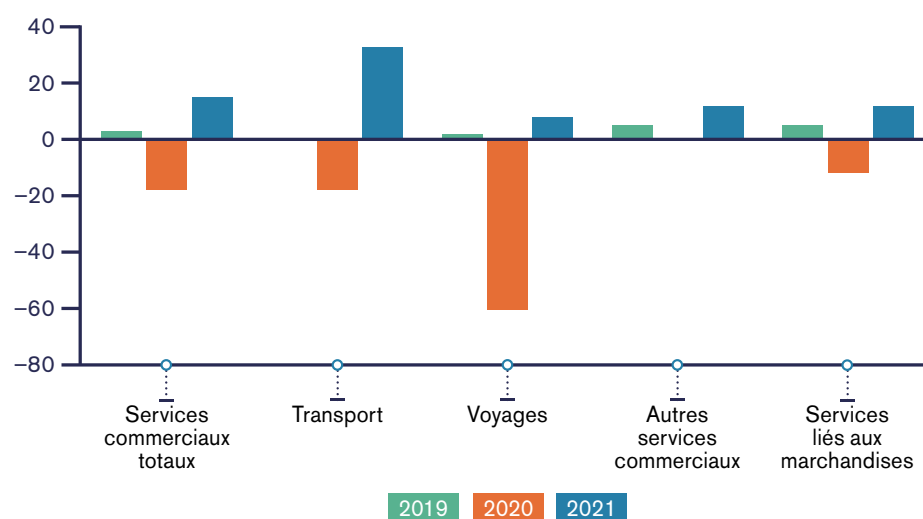
L'OMC assure également le suivi des mesures de restriction et de facilitation des échanges imposées par les économies du G-20 et par l'ensemble des Membres de l'OMC dans ses rapports semestriels de suivi du commerce (voir la page 136). D'après le tour d'horizon annuel de l'évolution de l'environnement commercial établi par la Directrice générale, publié le 10 décembre 2021, les Membres de l'OMC ont fait preuve de modération en matière d'imposition de nouvelles mesures restrictives pour le commerce liées à la COVID-19 et ont continué d'éliminer les restrictions adoptées plus tôt au cours de la pandémie.

Commerce des services

Le commerce des services a été plus durement touché que celui des marchandises, les restrictions liées à la pandémie ayant particulièrement pesé sur les secteurs des voyages et des transports. La reprise du commerce des services a été plus lente que celle du commerce des marchandises jusqu'au troisième trimestre de 2021, période pendant laquelle les services commerciaux ont affiché une augmentation de 25% en glissement annuel, équivalente à la croissance du commerce des marchandises (24%). Dans l'ensemble, le commerce mondial des services commerciaux a progressé de 15% en glissement annuel en 2021, stimulé par

Figure 2: Croissance du commerce mondial des services, en glissement annuel, 2019-2021.

Variation en pourcentage des valeurs en \$EU



Note : Moyennes des exportations et des importations.

Source : Estimations OMC-CNUCED en coopération avec le Centre du commerce international (ITC).

la demande de services de transport, qui a augmenté de 33% (voir la figure 2).

Les transports ont été stimulés par des tarifs élevés, étroitement liés à la forte demande de biens de consommation. La combinaison d'une forte demande de marchandises et de nouveaux confinements liés à la pandémie a entraîné un engorgement des principaux ports et des retards de livraison importants, ce qui a contribué à la hausse des tarifs du transport maritime.

Les voyages en 2021 ont bénéficié de l'augmentation du taux de vaccination qui a permis la reprise de certains voyages de tourisme et d'affaires, mais les restrictions aux voyages n'ayant été que partiellement assouplies au cours de l'année, la croissance est restée faible, à 8%.

La catégorie des « autres services », qui comprend les services financiers et les services aux entreprises, a enregistré une hausse de 12% par rapport à l'année précédente. Les services qui peuvent être fournis par voie numérique, notamment les services informatiques, les services financiers et les autres services fournis aux entreprises, ont été les principaux moteurs de l'augmentation.

Projections pour 2022

Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, les économistes de l'OMC ont réévalué à la baisse leurs projections sur le commerce mondial pour les deux années à venir. L'Organisation table maintenant sur une croissance du volume du commerce des marchandises de 3,0% en 2022 – contre 4,7% auparavant – et 3,4% en 2023, mais ces estimations sont moins certaines que d'habitude en raison de la nature imprévisible du conflit.

Le conflit a déjà entraîné une forte hausse des prix des produits de base. Malgré leurs faibles parts dans le commerce et la production au niveau mondial, la Russie et l'Ukraine sont des fournisseurs majeurs de produits essentiels, y compris les produits alimentaires, l'énergie et les engrais, dont l'approvisionnement est maintenant menacé par la guerre. En outre, les confinements en Chine, destinés à empêcher la propagation de la COVID-19, perturbent de nouveau le commerce maritime, à un moment où les pressions dans les chaînes d'approvisionnement semblaient s'atténuer. Cela pourrait conduire à de nouvelles pénuries d'intrants manufacturiers et à une hausse de l'inflation.

Commerce des marchandises

- **Un nombre record de 20 nouvelles préoccupations commerciales ont été soulevées par les Membres de l'OMC au Conseil du commerce des marchandises en 2021, contre 13 en 2020.**
- **Le groupe des pays les moins avancés (PMA) a présenté une proposition visant à permettre aux PMA Membres ayant quitté cette catégorie de continuer à accorder des subventions à l'exportation.**
- **Lors de sa réunion de juillet, le Conseil a reçu une proposition révisée sur la transparence, visant à renforcer le respect des prescriptions en matière de notification.**

Les Membres de l'OMC ont soulevé un grand nombre de préoccupations commerciales lors des trois réunions formelles du Conseil du commerce des marchandises (CCM), le chiffre record de 37 ayant été atteint au mois de novembre. Au total, 20 nouvelles préoccupations commerciales ont été soulevées en 2021 (voir le tableau 2), ce qui représente une augmentation significative par rapport aux 13 nouvelles préoccupations soulevées en 2020.

Outre ces nouvelles préoccupations commerciales, les Membres ont poursuivi les discussions sur d'autres questions de longue date, telles que la renégociation par l'Union européenne des engagements en matière de contingents tarifaires à la suite du départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, ainsi que les négociations équivalentes menées par le Royaume-Uni dans le cadre de l'établissement de sa liste individuelle de concessions.



20

Vingt nouvelles préoccupations commerciales ont été soulevées en 2021, contre 13 en 2020.

Prorogation des dérogations et autres décisions

Le Conseil a approuvé quatre demandes de dérogation collectives visant à proroger les délais fixés pour la mise à jour des listes de l'OMC concernant les marchandises afin de tenir compte des modifications apportées au Système harmonisé (2002, 2007, 2012 et 2017 – voir la page 90). Le Conseil a également transmis au Conseil général un projet de décision de l'Union européenne visant à proroger la dérogation relative à l'application du traitement préférentiel autonome aux pays de la partie occidentale des Balkans. Le Conseil a procédé de même pour un projet de décision approuvant une nouvelle prorogation de la dérogation accordée à Cuba au sujet de l'article XV qui concerne les Membres de l'OMC qui ne sont pas membres du FMI.

En outre, le CCM a approuvé les demandes de l'Arménie et de la République kirghize visant à proroger de douze mois le droit des Membres de modifier ou de retirer des concessions par accord mutuel au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994, ainsi que des demandes similaires de l'Union européenne et du Royaume-Uni visant à proroger de six mois les droits de négociation des Membres dans leurs procédures de renégociation respectives.

Informations de base

Le Conseil du commerce des marchandises est chargé de superviser la mise en œuvre de tous les Accords de l'OMC concernant le commerce des marchandises. Il est composé de tous les Membres de l'OMC et fait rapport au Conseil général. Il comprend 12 comités subsidiaires qui traitent de sujets spécifiques tels que l'agriculture, l'accès aux marchés, les subventions, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les licences d'importation, l'évaluation en douane, ainsi que la facilitation des échanges. Ces comités sont également composés de tous les Membres de l'OMC. Les Groupes de travail des entreprises commerciales d'État et de l'Accord sur les technologies de l'information relèvent aussi du Conseil du commerce des marchandises.

Pays retirés de la liste des PMA

Le Conseil a examiné une proposition du Groupe des PMA visant à permettre aux Membres sortis de la catégorie des pays les moins avancés de continuer à accorder des subventions à l'exportation s'ils satisfont à la condition énoncée à l'article 27 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (c'est-à-dire avoir un PNB par habitant inférieur à 1 000 dollars EU par an en dollars EU constants de 1990).

On considère qu'un pays est retiré de la liste des PMA lorsque la croissance de son économie a dépassé les limites fixées par l'ONU pour les pays les moins avancés. Les PMA bénéficient d'un traitement spécial à l'OMC, en particulier en ce qui concerne l'élargissement des possibilités d'accès aux marchés et la flexibilité au niveau des politiques (voir page 156). Des renseignements supplémentaires ont été demandés par d'autres Membres, y compris concernant le calcul du produit national brut (PNB) pour tous les Membres selon la méthodologie convenue et en dollars EU constants de 1990.

Transparence

Lors de sa réunion de juillet, le Conseil a reçu une proposition révisée sur la transparence visant à renforcer le respect des prescriptions en matière de notification. La proposition comportait des changements significatifs par rapport à la révision précédente, y compris la suppression des sanctions financières parmi les mesures administratives envisageables en cas de non-respect, l'ajout d'une période de transition de plusieurs années et la suggestion d'améliorations en matière d'assistance technique. Certains Membres ont à nouveau exprimé leurs préoccupations concernant certains aspects de la proposition, en particulier les mesures administratives restantes.

Autres questions

Le Conseil a continué à discuter du commerce électronique en réponse à la demande faite à la onzième Conférence ministérielle de redynamiser les travaux de l'OMC dans ce domaine (voir la page 80). Les discussions se sont poursuivies sur la manière d'améliorer les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires.

Tableau 2 : Nouvelles préoccupations commerciales soulevées au Conseil du commerce des marchandises en 2021

N°	Membres soulevant la préoccupation	Objet
1	Australie, États-Unis et Japon	Règlement de la Chine sur la supervision et l'administration des produits cosmétiques
2	États-Unis	Mesures administratives de la Chine pour l'enregistrement des producteurs étrangers d'aliments importés
3	Australie, Canada, États-Unis, Japon, Royaume-Uni et Union européenne	Transparence des subventions et obligation de la Chine en matière de publication et d'établissement de points d'information en vertu de son protocole d'accession
4	Australie	Transparence des exportations de vaccins contre la COVID-19 et mesure d'autorisation de l'Union européenne
5	Brésil	Prorogation par l'UE de mesures de sauvegarde visant certains produits en acier
6	Fédération de Russie	Le pacte vert de l'UE
7	Chine	Union européenne – Interdiction discriminatoire d'accès aux marchés par la Suède pour les équipements 5G
8	Taipei chinois	Décret de l'Inde sur le contrôle de la qualité de la soude caustique
9	Indonésie, Taipei chinois et Union européenne	Politique d'importation des pneus de l'Inde
10	Japon	Restriction imposée par l'Inde à l'importation de climatiseurs
11	Japon	Certification obligatoire imposée par l'Inde pour les produits en acier
12	États-Unis	Décret de l'Inde relatif à l'exigence prévoyant que les lots de produits alimentaires importés soient accompagnés d'un certificat attestant que les produits sont non génétiquement modifiés et sans OGM
13	Indonésie	Ordonnance de l'Inde de 2020 sur le papier pour copieur ordinaire
14	Indonésie	Normes indiennes et restrictions à l'importation dans le secteur automobile
15	Union européenne	Programme de l'Indonésie de remplacement des importations
16	États-Unis	Procédures d'évaluation de la conformité appliquées par le Mexique au fromage en vertu d'une norme officielle mexicaine de 2018
17	États-Unis	Prescriptions du Panama relatives à la récolte et à la germination des oignons et pommes de terre
18	États-Unis	Plate-forme en ligne d'évaluation de la conformité SABER/Programme de la sécurité des produits SALEEM du Royaume d'Arabie saoudite
19	Indonésie	Interdiction d'import de l'huile de palme imposée par Sri Lanka
20	Brésil et Suisse	Prorogation par le Royaume-Uni de mesures de sauvegarde visant certains produits en acier

Accès aux marchés

- **Le Comité de l'accès aux marchés a examiné 27 préoccupations commerciales, soit huit de plus qu'en 2020.**
- **L'OMC a lancé deux nouveaux outils en ligne : une base de données des restrictions quantitatives et un instrument de suivi du système harmonisé (SH).**
- **32 membres ont présenté des notifications de restrictions quantitatives, notamment des restrictions à l'exportation de produits essentiels à la lutte contre la COVID-19.**
- **Le Comité a amélioré l'accès aux informations sur les droits consolidés et autres concessions grâce à la bibliothèque électronique de listes concernant les marchandises.**

Informations de base

Le Comité de l'accès aux marchés surveille la mise en œuvre des mesures tarifaires et non tarifaires qui ne relèvent de la compétence d'aucun autre organe de l'OMC. En outre, il veille à ce que les listes de concessions des Membres de l'OMC soient tenues à jour et soient modifiées pour tenir compte des amendements du Système harmonisé (SH). Le SH permet aux pays de classer sur une base commune les marchandises entrant dans les échanges. Sans ce travail technique au Comité, il serait difficile de comparer les obligations tarifaires des Membres avec les droits de douane qu'ils appliquent en pratique.

Préoccupations commerciales

Le nombre de préoccupations examinées par le Comité de l'accès aux marchés a augmenté, passant de 19 en 2020 à 27. Les préoccupations portaient sur des questions telles que les interdictions et les restrictions à l'importation et à l'exportation, ainsi que les droits de douane appliqués apparaissant supérieurs aux engagements pris dans le cadre de l'OMC. De nombreuses préoccupations avaient déjà été soulevées mais 10 d'entre elles étaient nouvelles.

Le Comité a décidé de les inclure dans la base de données de l'OMC sur les préoccupations commerciales, un outil en ligne en cours d'élaboration destiné à intégrer les préoccupations soulevées dans le Comité de l'accès aux marchés, le Comité des obstacles techniques au commerce et le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Transparence

Le Comité a poursuivi l'examen d'une proposition de la Fédération de Russie visant à renforcer la transparence en matière de droits appliqués. Il a également pris connaissance d'une initiative de l'Australie, du Brésil, du Canada, de l'Ukraine et de l'Union européenne relative à la transparence des modifications des taux de droits appliqués.

En juin, le Secrétariat de l'OMC a amélioré l'accès à la base de données des listes tarifaires codifiées (LTC), qui regroupe toutes les concessions enregistrées par les Membres de l'OMC dans leurs listes. Les fichiers LTC sont disponibles dans la Bibliothèque électronique de listes concernant les marchandises.

COVID-19

Les Membres de l'OMC ont félicité le Secrétariat des efforts constants déployés pour contrôler et améliorer la transparence des mesures commerciales prises par les gouvernements pendant la pandémie de COVID-19. Un rapport révisé du Secrétariat a montré qu'au 4 octobre 2021, un total de 77 mesures restrictives avaient été introduites et que près de la moitié restaient en vigueur. Dans

le même temps, 165 mesures de facilitation des échanges avaient été introduites, dont près de 70% visaient à éliminer, à suspendre ou à supprimer des droits de douane ou des taxes telles que la taxe sur la valeur ajoutée.

Le Secrétariat a présenté la liste indicative conjointe des intrants essentiels aux vaccins contre la COVID-19, élaborée en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et d'autres organisations internationales. La liste donne le détail des produits et précise le classement tarifaire des vaccins et de leurs intrants, y compris les fournitures et les équipements associés.

Bases de données et autres outils en ligne

L'OMC a lancé une nouvelle version de la base de données des restrictions quantitatives qui permet aux utilisateurs de rechercher et d'extraire des renseignements sur les restrictions et les interdictions commerciales notifiées par les Membres de l'OMC. En 2021, la base de données contenait des renseignements sur 1 724 mesures notifiées par 81 Membres, parmi lesquelles figuraient des interdictions et restrictions à l'exportation liées à la pandémie de COVID-19. Ces renseignements comprenaient des données détaillées sur les produits considérés, la durée prévue des mesures et leur justification au regard de l'OMC.

La base de données intégrée de l'OMC, principale source de données de l'OMC sur les droits de douane et les importations, est dotée d'une fonction de réception automatique de données envoyées par les Membres intéressés. Cette procédure peut simplifier considérablement la notification des données pour les Membres comme pour le Secrétariat.

En juin 2021, le Comité s'est réuni pour examiner les retours d'information des Membres concernant la diffusion de données et les outils en ligne élaborés par le Secrétariat. Les Membres ont formulé des observations et des suggestions et ont également pris connaissance des projets à venir, tels que l'analyse tarifaire en ligne.

Système harmonisé

En octobre, l'OMC a lancé l'instrument de suivi du SH, un nouvel outil en ligne qui permet aux utilisateurs de se tenir au courant

des modifications apportées au système harmonisé (SH) de l'OMD pour le classement des marchandises entrant dans le commerce, et qui est utilisé pour les listes de concessions des Membres. L'une des principales fonctions de cet outil est de montrer comment un code particulier a évolué dans les différentes versions du SH, et de fournir une explication de l'OMD sur ces modifications.

Le Comité a adopté de nouvelles procédures pour introduire les modifications du SH2022 dans les listes de concessions de l'OMC. La nouvelle version de la nomenclature, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, comprend 233 ensembles de modifications visant à permettre la reconnaissance de nouvelles catégories de produits et à prendre en compte des questions environnementales et sociales d'intérêt mondial, notamment la santé et la sécurité, la lutte contre le commerce illicite et le terrorisme.

Les « exercices de transposition » du SH96, du SH2002 et du SH2007 – les amendements sont généralement désignés par l'année où ils entrent en vigueur – sont quasiment achevés. Le Comité a bien progressé concernant la transposition du SH2012, pour laquelle les listes de 102 Membres de l'OMC ont été mises à jour. En outre, 54 listes ont été transposées dans le SH2017 et certifiées en 2021.

Restrictions quantitatives

Le Comité a reçu des notifications de restrictions quantitatives de 32 Membres. Un nombre important d'entre elles concernait des restrictions temporaires à l'exportation introduites à la suite de la pandémie de COVID-19. Les notifications de restrictions quantitatives incluent généralement des renseignements sur les prohibitions et autres restrictions qui ne prennent pas la forme d'un droit de douane, d'une taxe, d'une redevance ou d'une imposition et qui sont autorisées uniquement dans des circonstances précises.

En septembre, le Comité a organisé une séance d'information sur les restrictions quantitatives et leur relation avec les accords environnementaux multilatéraux. L'atelier a donné lieu à des présentations du Secrétariat de l'OMC, de l'OMD et du Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm sur la protection de l'environnement.

Agriculture



Culture du riz en Indonésie.

- **Le Comité a reçu 321 notifications relatives à des mesures commerciales agricoles de la part des Membres de l'OMC en 2021, troisième chiffre le plus élevé jamais enregistré, ce qui témoigne de la détermination des Membres à accroître la transparence.**
- **En 2021, les Membres ont maintenu un niveau élevé de participation au processus d'examen du Comité et ont soulevé 431 questions sur les notifications et des questions plus générales.**
- **Le point intitulé «La COVID-19 et l'agriculture» a été inscrit en tant que point permanent de l'ordre du jour du Comité.**
- **La discussion annuelle sur la concurrence à l'exportation a marqué la première fois où tous les Membres étaient soumis à des prescriptions en matière de transparence en vertu de la décision ministérielle de Nairobi.**

Informations de base

L'Accord sur l'agriculture vise à réformer le commerce et à faire en sorte que les politiques des Membres de l'OMC soient davantage axées sur le marché. Les règles et les engagements s'appliquent à l'accès aux marchés, au soutien interne et à la concurrence à l'exportation, ainsi qu'aux restrictions et prohibitions à l'exportation. Le Comité de l'agriculture surveille la mise en œuvre de l'Accord. Il assure aussi le suivi de la Décision ministérielle de Marrakech relative aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, qui fixe des objectifs et des mécanismes concernant l'aide alimentaire et d'autres formes d'assistance.



321

Les membres de l'OMC ont soumis 321 notifications concernant leurs mesures commerciales agricoles, soit le troisième chiffre le plus élevé jamais atteint.

La transparence est restée un sujet important. Le respect par les Membres des obligations de notification annuelles, concernant en particulier le soutien interne et les subventions à l'exportation, a fait l'objet d'une attention particulière au sein du Comité de l'agriculture. 34 % des notifications concernant le soutien interne (883) et 30 % des notifications concernant les subventions à l'exportation (907) restaient en suspens le 31 décembre 2021.

Quatorze questions ont été soulevées au sujet des notifications en suspens de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de l'Australie, du Brésil, du Canada, des États-Unis, de l'Inde, du Pakistan, de la Thaïlande et de l'Union européenne.

Toutefois, signe de l'engagement continu des Membres en faveur d'une transparence accrue, on observe une tendance à la hausse du nombre de notifications annuelles, le total atteignant 321 en 2021, soit le troisième chiffre en importance après ceux de 2019 et 2020 (voir la figure 5). Les efforts pour se tenir à jour en matière de notifications ont aussi été évidents en 2021, certains Membres ayant comblé des retards de plusieurs années.

El Salvador et les Tonga ont présenté des notifications concernant le soutien interne qui étaient en suspens depuis 10 ans, tandis que la Guinée a présenté des notifications concernant les subventions à l'exportation portant sur 8 ans et que l'Afrique du Sud a présenté des notifications concernant les mesures de sauvegarde en suspens depuis cinq ans.

COVID-19 et agriculture

Le point intitulé «La COVID-19 et l'agriculture» a été inscrit à l'ordre du jour de toutes les réunions du Comité en 2021. Cinq Membres (l'Afrique du Sud, El Salvador, Israël, le Japon et l'Union européenne) ont présenté ou mis à jour des rapports ad hoc sur les mesures prises dans le secteur agricole en réponse à la pandémie. Des organisations internationales ayant le statut d'observateur ont également contribué au débat. L'Organisation des Nations Unies a déclaré, lors de la réunion de

Figure 3: Questions posées à des pays développés et à des pays en développement, 2005 à 2021

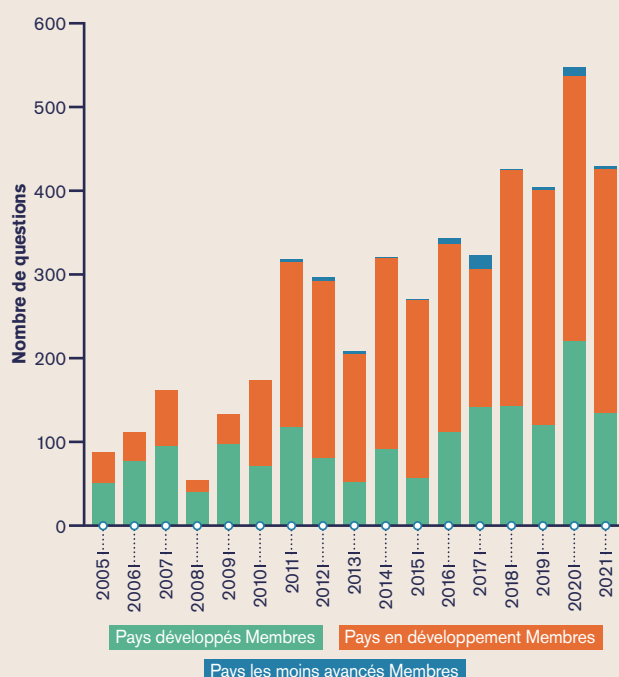
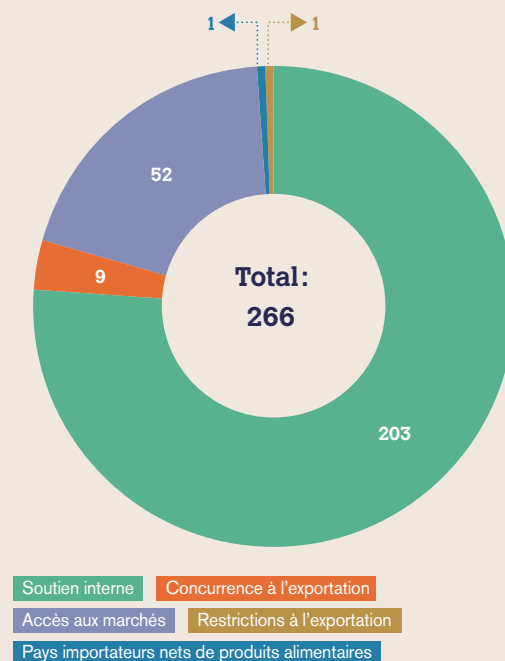


Figure 4: Nombre de questions sur les notifications soulevées dans le cadre du Comité de l'agriculture en 2021, par domaine



septembre, que pour atteindre ses objectifs d'aide alimentaire humanitaire, le Programme alimentaire mondial avait besoin que les chaînes d'approvisionnement alimentaire fonctionnent sans heurts.

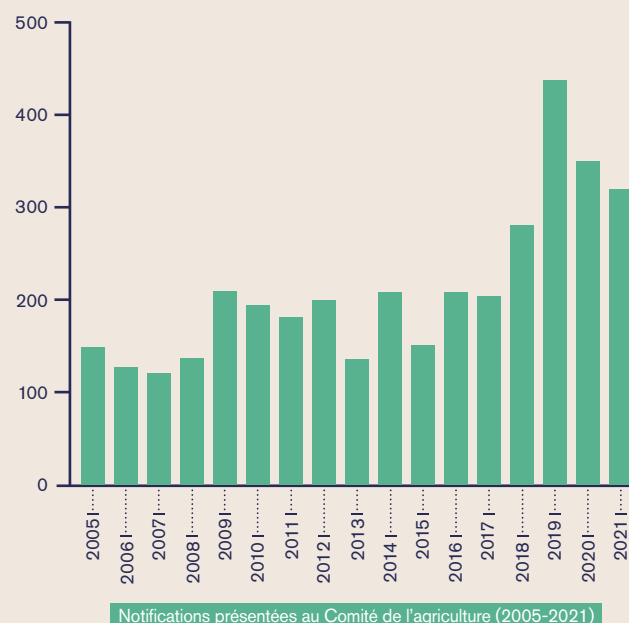
À la demande du Comité, le Secrétariat de l'OMC a distribué une compilation des rapports ad hoc des Membres et créé une nouvelle page Web sur les mesures concernant l'agriculture liées à la COVID-19 dans le cadre de l'exercice global de suivi du commerce de l'OMC.

Notifications examinées

Le Comité a examiné 122 notifications de Membres de l'OMC et 100 questions spécifiques relatives à la mise en œuvre concernant les politiques agricoles des Membres, au titre de l'article 18:6 de l'Accord sur l'agriculture qui permet aux Membres de soulever des questions intéressant la mise en œuvre des engagements.

Au total, 431 questions ont été soulevées au sein du Comité dans ces 2 domaines, ce qui est inférieur au nombre record de 547 questions enregistré en 2020. Comme le montre la figure 3, l'évolution de la politique agricole dans les pays en développement a

Figure 5: Nombre de notifications concernant l'agriculture présentées par les Membres de l'OMC, de 2005 à 2021



suscité le plus grand nombre de questions dans le processus d'examen du Comité au cours des dernières années.

Environ 76 % des questions ont porté sur des notifications relatives au soutien interne (subventions), provenant notamment du Canada, des États-Unis, de l'Inde, de la République de Corée, de l'Union européenne et du Viet Nam. La figure 4 donne un aperçu, par domaine, du nombre de questions posées sur les notifications présentées par les Membres.

Concurrence à l'exportation

Le Comité a tenu sa discussion annuelle sur la concurrence à l'exportation lors de sa réunion de septembre. Tous les Membres étaient, pour la première fois, soumis aux prescriptions en matière de transparence de la Décision ministérielle de Nairobi de 2015 sur la concurrence à l'exportation, aux termes de laquelle ont été éliminées les subventions à l'exportation après l'expiration d'une période de grâce de cinq ans pour les pays en développement.

Les engagements en matière de concurrence à l'exportation englobent les subventions et autres mesures à l'exportation quelle que soit leur forme, y compris les crédits, garanties de crédit ou programmes d'assurance à l'exportation, l'aide alimentaire internationale et les entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles.

Le Brésil a distribué son projet de liste modifiée concernant les subventions à l'exportation en 2021, le Venezuela restant le seul pays qui devait présenter sa liste modifiée tenant compte de la décision.

Le Comité a entamé en mars 2021 le deuxième examen triennal prévu par la Décision de Nairobi. L'examen vise à renforcer les disciplines et à empêcher le contournement des engagements en matière d'élimination des subventions à l'exportation.

Mécanisme en cas de sous-utilisation des contingents tarifaires

Le Comité a poursuivi l'examen de la Décision ministérielle de Bali sur les contingents tarifaires en vue de parvenir à un accord sur les procédures qui permettraient de résoudre les problèmes liés à la sous-utilisation des contingents. Les contingents tarifaires

permettent d'appliquer des droits de douane moins élevés aux importations réalisées dans le cadre du contingent. Ils donnent aux exportateurs la possibilité d'accéder aux marchés lorsque les droits de douane normaux sur les importations sont élevés. Aucun accord n'ayant été atteint à l'échéance fixée à la fin de l'année 2021, le Conseil général a approuvé une prolongation exceptionnelle de trois mois – jusqu'au 31 mars 2022.

Outils de transparence

Le Secrétariat de l'OMC a poursuivi ses travaux sur l'amélioration du Système de gestion de l'information sur l'agriculture (AG-IMS) en ligne. Ces améliorations visaient les deux composantes de l'AG-IMS, à savoir le système de présentation en ligne de notifications sur l'agriculture et la fonction relative aux questions et réponses intégrant le processus d'examen du Comité.

Activités d'assistance technique

Le Secrétariat de l'OMC a organisé la première phase d'un atelier avancé sur les notifications agricoles. Vingt-huit fonctionnaires gouvernementaux en poste dans les capitales des pays en développement Membres (dont six PMA) ont participé à l'atelier. En raison de la pandémie de COVID-19, la première phase a eu lieu pour la première fois en mode virtuel. L'accent a été mis sur les prescriptions en matière de notification des subventions agricoles, qui sont applicables à l'ensemble des Membres de l'OMC. L'atelier a également abordé les prescriptions spécifiques en matière de transparence définies par la Décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation.

Sensibilisation du public et échange de renseignements

Le Secrétariat a poursuivi ses Dialogues de l'OMC sur le commerce des produits alimentaires, dont quatre séances se sont tenues en 2021. Ces Dialogues sont devenus un élément régulier des activités de sensibilisation virtuelle menées par la Division de l'agriculture et des produits de base et au cours desquelles des experts de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'entreprises, d'universités, de groupes de réflexion et de fondations sont invités à débattre de questions d'actualité sur le commerce des produits alimentaires et agricoles.

Mesures sanitaires et phytosanitaires

- **Le Comité a examiné une proposition de déclaration relative aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) destinée à la douzième Conférence ministérielle (CM12) et comprenant un programme de travail pour traiter des questions émergentes qui ont une incidence sur le commerce des produits agricoles, parmi lesquelles la croissance démographique et le changement climatique.**
- **Les Membres de l'OMC ont soulevé 27 nouvelles préoccupations commerciales spécifiques, contre 36 l'année précédente, touchant un large éventail de sujets, tels que les retards injustifiés dans les procédures d'homologation ainsi que les politiques relatives aux pesticides.**
- **En 2021, les Membres ont notifié 1 825 règlements SPS programmés, nouveaux ou modifiés, contre 2 122 l'année précédente.**
- **Le Secrétariat de l'OMC a publié une brochure présentant la mise en œuvre des dispositions de l'Accord SPS en matière de transparence par les Membres.**

Informations de base

L'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) établit les droits et obligations des Membres de l'OMC lorsqu'ils prennent des mesures pour assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires, protéger la santé des personnes contre les maladies propagées par les plantes ou les animaux, protéger la santé des animaux et préserver les végétaux contre les parasites et les maladies ou prévenir les autres dégâts dus aux parasites. Les gouvernements doivent s'assurer que leurs mesures SPS sont nécessaires à la protection de la santé et sont fondées sur des principes scientifiques.

Travaux thématiques et suivi donné au cinquième examen

Le Comité SPS a continué de mettre en œuvre les recommandations du cinquième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS, adoptées en 2020.

Le Groupe de travail sur les procédures d'homologation, dirigé conjointement par le Canada et le Paraguay, a examiné des questions allant d'une compréhension commune de l'expression « procédures d'homologation » et des questions entourant les procédures qui ont une incidence sur le commerce international, comme les délais et les retards indus, à l'harmonisation avec les normes internationales et à d'autres défis tels que la pandémie de COVID-19. Le mandat du Groupe de travail a été prolongé d'un an.

Le Comité SPS a tenu une séance thématique sur la peste porcine africaine, offrant aux Membres l'occasion de partager leurs expériences sur les difficultés et les avantages qu'il y a à garantir des conditions commerciales sûres pour les porcs, la viande de porc et les produits à base de viande de porc. Dans ce cadre, la séance a abordé l'application du principe de régionalisation, conformément auquel une région d'un pays est reconnue comme exempte ou à faible prévalence de parasites ou de maladies.

Un atelier virtuel sur l'évaluation, la gestion et la communication des risques a réuni plus de 1 000 participants inscrits. L'atelier a permis aux Membres de faire part de leurs expériences en matière d'analyse des risques SPS et d'analyser les défis, les meilleures pratiques et les questions émergentes. L'atelier a fait fond sur l'atelier thématique SPS de 2014 qui traitait de l'analyse des risques, et sur la séance thématique SPS de 2015 dont le thème était la communication des risques.

Les Membres ont examiné une proposition de la Nouvelle-Zélande visant à moderniser la procédure appliquée par le Comité pour

surveiller le processus d'harmonisation internationale. Une séance thématique sur la procédure a permis aux Membres d'échanger des points de vue, d'examiner les progrès réalisés en matière d'harmonisation internationale et de s'informer sur les efforts entrepris par les organismes internationaux de normalisation concernés.

Déclaration SPS proposée pour la douzième Conférence ministérielle

Le Comité a poursuivi les discussions sur la déclaration SPS proposée pour la CM12. La proposition, présentée dans un premier temps par le Brésil, le Canada et les États-Unis, est soutenue par 89 délégations.

La déclaration propose un programme de travail traitant de l'impact des pressions émergentes – telles que le changement climatique et l'augmentation de la population mondiale – sur l'application de l'Accord SPS et des défis que ces pressions posent à la mise en œuvre de cet Accord. Une note d'information intitulée « Nouvelles possibilités et difficultés émergentes dans le domaine des échanges internationaux de produits alimentaires, d'animaux et de végétaux » a été présentée par 17 des auteurs et analysée au sein du Comité. Les auteurs du projet de déclaration ont fait part de leur intention de fournir des renseignements supplémentaires et de tenir d'autres discussions.

D'autres Membres ont suggéré que le Comité SPS envisage d'élaborer, conjointement avec d'autres comités compétents, un programme de travail transversal pour traiter les questions liées à la transition vers des systèmes agroalimentaires durables, en vue de faire rapport à la treizième Conférence ministérielle.

Questions SPS relatives à la COVID-19

Les questions SPS liées à la pandémie de COVID-19 ont été examinées au cours des réunions du Comité tout au long de l'année. Le Codex, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) ont fait le point sur les activités et les initiatives relatives à la COVID-19 dans leurs domaines respectifs.

Plusieurs Membres ont rappelé les orientations et les évaluations d'organisations telles que l'OMS et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que l'OIE, et invité les autres Membres à réduire les restrictions non nécessaires au commerce. En outre, les Membres ont donné des informations actualisées sur la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges, telles que l'utilisation de la certification électronique et des inspections à distance.

Nouvelle base de données sur les préoccupations commerciales

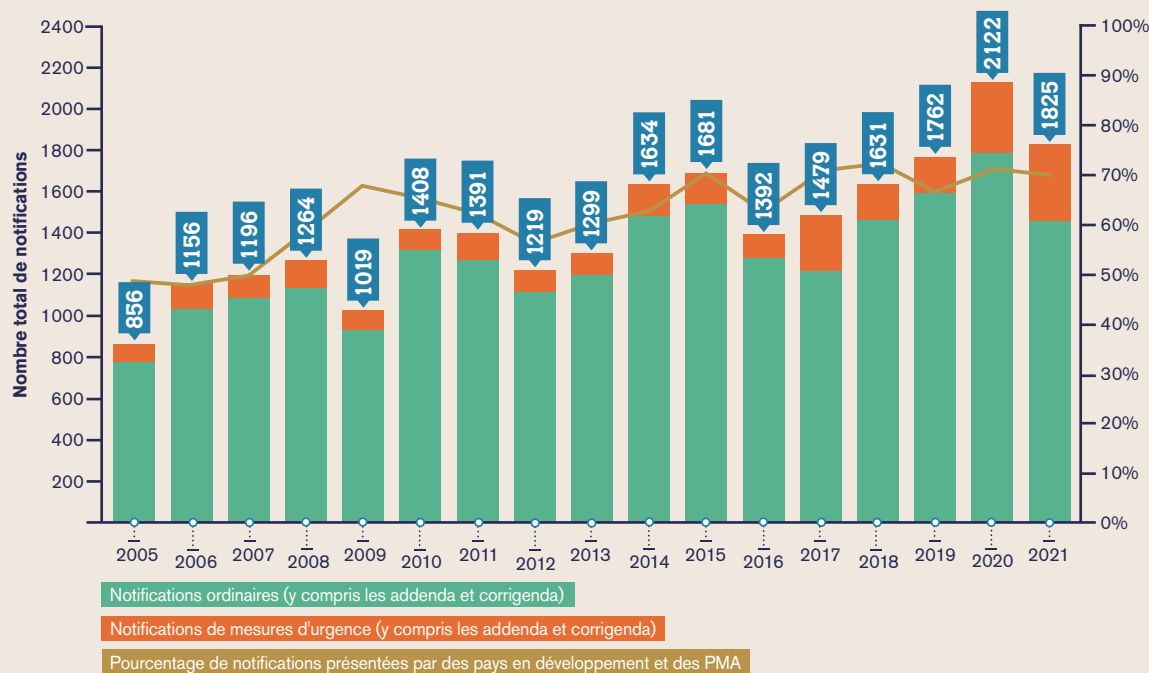
Le Secrétariat de l'OMC a conçu et mis en place une base de données sur les préoccupations commerciales. La base de données regroupe les préoccupations commerciales abordées par le Comité SPS, le Comité des obstacles techniques au commerce et le Comité de l'accès aux marchés (voir la page 66). Elle permet aux Membres de rechercher et de filtrer les préoccupations commerciales spécifiques en fonction d'une série de critères, tels que les produits considérés, la situation indiquée, des mots-clés et le nombre de fois où ces préoccupations ont été soulevées.

Préoccupations commerciales spécifiques

Le Comité SPS a examiné 27 nouvelles préoccupations commerciales spécifiques, contre 36 en 2020, et 50 préoccupations précédemment soulevées (dont 13 nouvelles préoccupations examinées plus d'une fois au cours de l'année 2021); le nombre de préoccupations précédemment soulevées a plus que doublé par rapport à 2020. Un large éventail de sujets a été traité, y compris ceux liés aux retards injustifiés dans les procédures d'homologation, les mesures liées à la COVID-19 qui ont une incidence sur le commerce, les restrictions liées aux maladies animales, et les politiques relatives aux pesticides et aux limites maximales de résidus.

Une préoccupation commerciale relative au renouvellement par le Panama des autorisations pour les établissements exportant des produits et des sous-produits de bovins a été signalée comme résolue lors de

Figure 6 : Nombre total de notifications SPS et pourcentage de notifications présentées par des pays en développement (PMA inclus), 2005-2021



la réunion du Comité de novembre 2021. Cela a porté le nombre total de préoccupations entièrement ou partiellement résolues à 271 (soit plus de 50% des 532 préoccupations soulevées depuis 1995).

Notifications

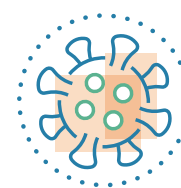
L'Accord SPS exige la notification des projets de réglementation dont la teneur n'est pas « en substance la même » que celle d'une norme internationale. Les autres Membres de l'OMC doivent disposer d'une durée suffisante pour présenter leurs observations sur le projet de règlement notifié. Les notifications témoignent de manière importante de l'engagement des Membres au regard de la transparence de leurs mesures SPS.

En 2021, les Membres ont notifié 1 825 règlements SPS programmés, nouveaux ou modifiés, contre 2 122 l'année précédente. Sur ce nombre, 1 453 étaient des notifications périodiques (contre 1 782 en 2020) et 372, des notifications de mesures

d'urgence (contre 340 en 2020). Les pays en développement (y compris les pays les moins avancés – PMA) ont présenté 70% des notifications SPS contre 71% en 2020 (voir la figure 6).

Sur les 439 notifications et communications à l'OMC liées à la COVID-19, 27% ont été soumises au titre de l'Accord SPS. Comme en 2020, les notifications et communications liées aux mesures de facilitation des échanges, ou liées à la prorogation de mesures de facilitation des échanges, ont continué à dépasser les notifications et communications liées aux mesures restrictives pour le commerce.

Parmi les exemples de mesures de facilitation des échanges figuraient les dérogations provisoires aux prescriptions en matière de contrôles et d'essais sur place, ainsi que la mise en œuvre temporaire de vérifications virtuelles des installations de conditionnement et de traitement.



27

Sur les 439 notifications et communications de l'OMC relatives à la COVID-19, 27% ont été soumises dans le cadre de l'accord.

Renforcement des capacités

Le Secrétariat de l'OMC a organisé 12 activités de formation dans le domaine SPS en mode virtuel. Un certain nombre d'activités d'assistance technique ont été réalisées en coopération avec d'autres divisions ainsi qu'avec des partenaires internationaux, tels que la FAO et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le premier « cours SPS approfondi en ligne » s'est tenu du 20 septembre au 8 octobre, avec pour objectif de donner à un groupe de fonctionnaires gouvernementaux sélectionnés les moyens de participer aux travaux du Comité SPS.

Publications

En juillet 2021, le Secrétariat de l'OMC a publié une nouvelle brochure présentant la mise en œuvre des dispositions de l'Accord SPS en matière de transparence par les Membres. La publication présente dix résultats clés de l'examen de la mise en œuvre de l'Accord par les Membres, réalisé en 2020, et souligne l'engagement de ceux-ci en faveur de la transparence et de la prévention des différends commerciaux.

La brochure attire l'attention sur le fait que plus de 84% des Membres ont utilisé les outils en ligne disponibles pour la présentation des notifications SPS et sur le rôle des pays en développement et des pays les moins avancés dans la présentation des notifications.



Encadré 1 : Apaiser les tensions commerciales SPS : 1995-2022*

SPS Mesures concernant la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale et la préservation des végétaux



* Jusqu'au 1^{er} février 2022.

Obstacles techniques au commerce

- **Le Comité des obstacles techniques au commerce (OTC) a conclu son neuvième examen triennal et adopté, pour la période 2022-2024, un plan de travail portant notamment sur la coopération en matière de réglementation, les procédures d'évaluation de la conformité, le commerce et la santé, et la transparence.**
- **Le Comité a été chargé d'arrêter le texte définitif des lignes directrices sur le choix et la conception de procédures d'évaluation de la conformité appropriées et proportionnées ainsi que d'examiner et de recenser les meilleures pratiques de préparation des Membres de l'OMC à de futures pandémies.**
- **Les Membres de l'OMC ont présenté un nombre record de 3966 notifications sur les prescriptions relatives aux produits, offrant ainsi une plus grande transparence et un meilleur suivi.**

Le Comité OTC a achevé son neuvième examen triennal et a adopté une nouvelle feuille de route comportant 37 recommandations pour ses travaux au cours des 3 prochaines années. Le plan de travail comprend des thèmes tels que les bonnes pratiques réglementaires, la coopération en matière de réglementation, les procédures d'évaluation de la conformité, les normes, la transparence, l'assistance technique, ainsi que le commerce et la santé.

Le plan de travail adopté préconise, entre autres choses, l'engagement du Comité dans

Informations de base

L'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) vise à faire en sorte que les règlements, les normes et les procédures d'essai et de certification appliqués par les Membres de l'OMC ne créent pas d'obstacles non nécessaires au commerce. Le nombre de règlements adoptés par les Membres de l'OMC a continué de croître en réponse aux exigences des consommateurs, qui veulent des produits sûrs et de qualité, et face à la nécessité de protéger la santé et de lutter contre la pollution et la dégradation de l'environnement.

une nouvelle coopération sectorielle liée aux questions relatives aux OTC, en particulier dans les domaines de la cybersécurité, des produits numériques (tels que l'intelligence artificielle ou les technologies de l'information dans le secteur de la santé), des solutions numériques pour les certificats de conformité, du commerce électronique, de la réglementation des plastiques et du changement climatique.

Le Comité a été chargé de mettre la dernière main aux travaux d'élaboration de lignes directrices régissant le choix et la conception de procédures d'évaluation de la conformité appropriées et proportionnées. Il a également été chargé d'examiner et de recenser les meilleures pratiques de préparation des Membres de l'OMC à de futures pandémies, y compris la rationalisation des procédures d'évaluation de la conformité pendant les pandémies et le renforcement de la coopération internationale en matière de réglementation afin de faciliter le commerce des produits médicaux essentiels, tels que les vaccins. Ce projet fera fond sur l'expérience acquise par les Membres de l'OMC pendant la pandémie de COVID-19.

Dans le cadre du nouveau plan de travail, le Comité a également chargé le Secrétariat de l'OMC d'améliorer les outils OTC en ligne, notamment le système ePing pour le suivi des alertes concernant les notifications OTC. Pour faciliter le suivi des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et OTC, le Secrétariat lancera une plate-forme ePing intégrée SPS et OTC en 2022. En 2021, le système d'alerte ePing comptait 15 443 utilisateurs enregistrés provenant de 184 pays/territoires, contre 12 360 utilisateurs en 2020.

Préoccupations commerciales spécifiques

En 2021, le Comité a examiné un nombre record de 257 préoccupations commerciales spécifiques, nouvelles ou soulevées antérieurement, concernant des mesures OTC

en projet ou déjà adoptées (voir la figure 7). Le nombre de nouvelles préoccupations commerciales spécifiques (64) a légèrement augmenté par rapport à 2020 (57), et le nombre de préoccupations soulevées antérieurement (193) a augmenté de 24 %.

Un nombre important de préoccupations commerciales spécifiques concernait des mesures environnementales dans des domaines tels que l’empreinte carbone, l’économie circulaire, la protection des végétaux, la gestion des déchets plastiques, la classification des produits chimiques dangereux et les émissions des véhicules. Les préoccupations portaient sur un large éventail de produits, y compris les piles, les biocarburants, les produits chimiques, les produits cosmétiques, les appareils électriques, les articles ménagers, les dispositifs médicaux et les pesticides.

Notifications

En 2021, les Membres de l’OMC ont présenté un nombre record de 3 966 notifications concernant les prescriptions relatives aux produits (voir la figure 8), et le nombre de Membres notifiants est passé de 82 en 2020 à 83. Le Brésil a présenté le plus grand nombre de notifications. Les Membres africains ont une nouvelle fois été particulièrement actifs; ainsi, la Communauté d’Afrique de l’Est a non seulement figuré parmi les principaux notifiants, mais a également démontré l’importance d’une bonne coordination régionale en présentant des notifications au niveau régional.

La grande majorité des Membres notifiants (89%) ont présenté leurs notifications par le biais du portail en ligne de l’OMC, qui permet au Secrétariat de publier les notifications dans les deux jours suivant leur réception et donc d’augmenter le temps dont disposent les autres Membres et les parties prenantes pour formuler des observations. Le portail permet aussi aux Membres de l’OMC de suivre le statut des notifications présentées et facilite l’élaboration des notifications grâce à des modèles.

En novembre, le Secrétariat a indiqué que depuis mars 2020, les Membres de l’OMC

Figure 7 : Préoccupations commerciales spécifiques soulevées au Comité OTC de 2005 à 2021

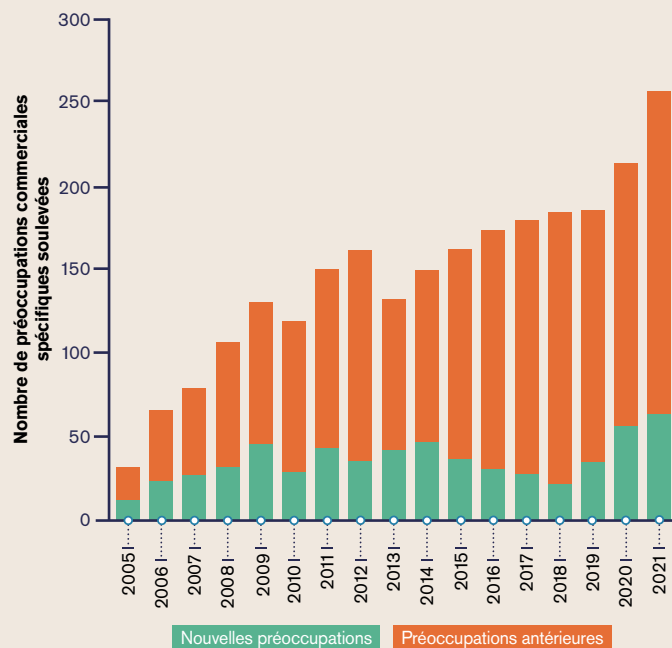
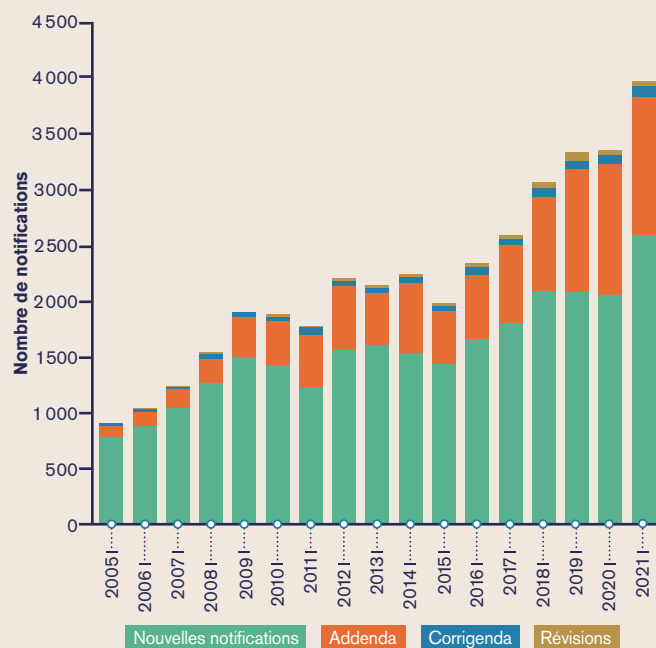


Figure 8 : Notifications OTC, de 2005 à 2021



avaient soumis 179 notifications OTC liées à la COVID-19. Ces notifications représentaient 41 % de l'ensemble des notifications à l'OMC liées au COVID-19 à cette date. Les notifications portaient sur divers produits, y compris des médicaments, des fournitures médicales et des équipements de protection individuelle. La plupart des mesures OTC notifiées étaient temporaires et visaient à faciliter les échanges.

Renforcement des capacités

Tout comme en 2020, la plupart des activités d'assistance technique ont eu lieu en mode virtuel. Le Secrétariat a organisé des ateliers virtuels sur l'Accord OTC et a proposé diverses activités de formation sur l'Accord dans le cadre d'activités nationales et régionales spécifiques ainsi que par le biais de cours de politique commerciale régionale dispensés en ligne à l'échelle de l'OMC.

Comme les années précédentes, il y a eu une forte demande de formation concernant la transparence dans le domaine des OTC et le système ePing. Huit activités de formation virtuelles sur ePing ont été mises en place. Lors du lancement de la version vietnamienne du système ePing, le Secrétariat, en coopération avec le Centre du commerce international, a organisé une activité de formation pour aider les entreprises vietnamiennes à rester informées des mesures SPS et OTC sur les marchés cibles.

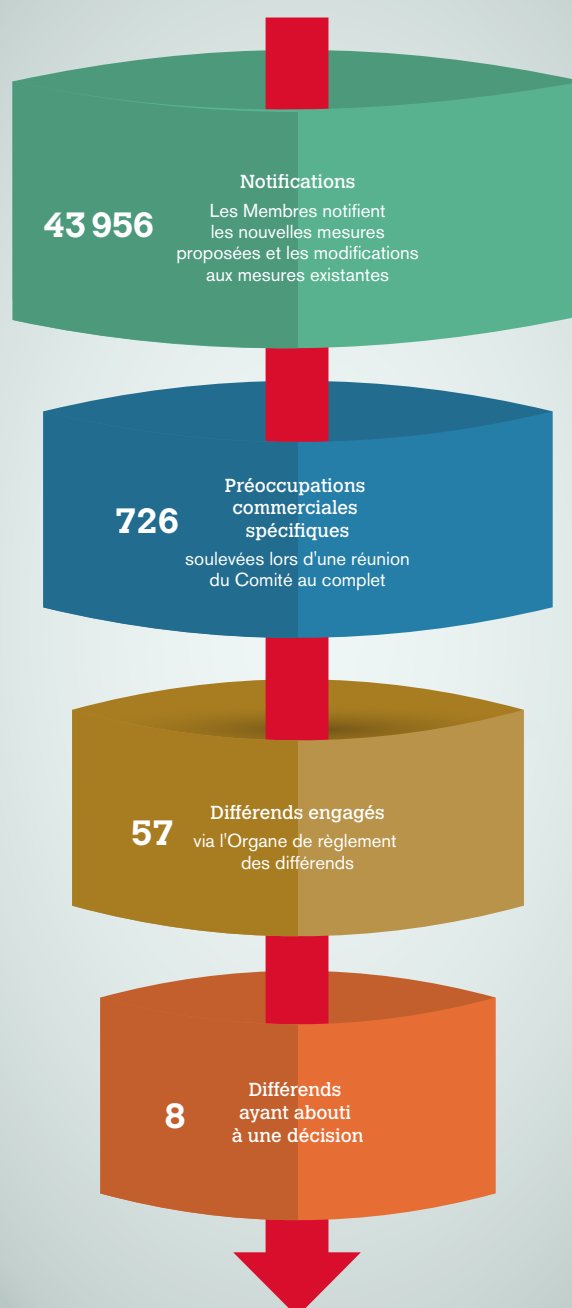
Publications

Une nouvelle publication de l'OMC donne un aperçu de l'objet et du champ d'application de l'Accord OTC, des types de mesures que prévoit cet Accord et de ses principes clés. Cette nouvelle édition de la série « Accords de l'OMC » vise à améliorer la compréhension de l'Accord OTC.

L'OMC a également publié une nouvelle brochure qui met en évidence 10 résultats clés de l'examen annuel 2020 de l'Accord OTC et la manière dont les Membres le mettent en œuvre.

Encadré 2 : Apaiser les tensions commerciales : 1995-2022*

Prescriptions techniques affectant le commerce de tous les produits



* Jusqu'au 21 février 2022.

Subventions et mesures compensatoires

- **La transparence est restée un sujet de premier plan au sein du Comité des subventions et des mesures compensatoires en 2021. Les présidents ont exprimé une nouvelle fois leur préoccupation quant à l'insuffisance chronique du respect de l'obligation de notifier les subventions.**
- **Les Membres ont examiné une proposition visant à modifier les procédures d'examen des nouvelles notifications complètes en matière de subventions.**
- **Le nombre d'ouvertures d'enquêtes en matière de droits compensateurs est descendu à 11 pendant le premier semestre de 2021, contre 27 pour la même période de 2020.**

Informations de base

L'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC) régit l'utilisation des subventions par les Membres de l'OMC et le recours à des mesures compensatoires lorsque des importations subventionnées causent un dommage aux producteurs nationaux d'un produit. Le Comité SMC examine les notifications des Membres de l'OMC relatives aux subventions spécifiques et à la législation en matière de droits compensateurs, les rapports semestriels sur les actions en matière de droits compensateurs et les notifications ad hoc de mesures compensatoires préliminaires et finales. Il sert de cadre à l'examen par les Membres de la mise en œuvre de l'Accord SMC et de toute question s'y rapportant.

En 2021, le Comité des subventions et des mesures compensatoires (SMC) a examiné les notifications des Membres de l'OMC relatives aux subventions spécifiques et à la législation en matière de droits compensateurs, les rapports semestriels sur les actions en matière de droits compensateurs et les notifications ad hoc de mesures compensatoires préliminaires et finales.

Les Présidents du Comité, M. Erik Solberg (Norvège) lors de la première réunion de l'année et Mme Noriko Teranishi (Japon) lors de la seconde, ont attiré l'attention des Membres sur l'insuffisance chronique du respect de l'obligation fondamentale de transparence en matière de notification des subventions. Ils ont fait remarquer que cela constituait un problème grave pour le bon fonctionnement de l'Accord SCM.

Seuls 55 Membres de l'OMC sur 164 avaient présenté leurs notifications de 2021 à la date limite de fin juin. Par ailleurs, 78 Membres n'avaient pas présenté leurs notifications de 2019. De nombreux Membres ont souligné l'importance de la transparence, en évoquant le respect insuffisant des obligations de notification.

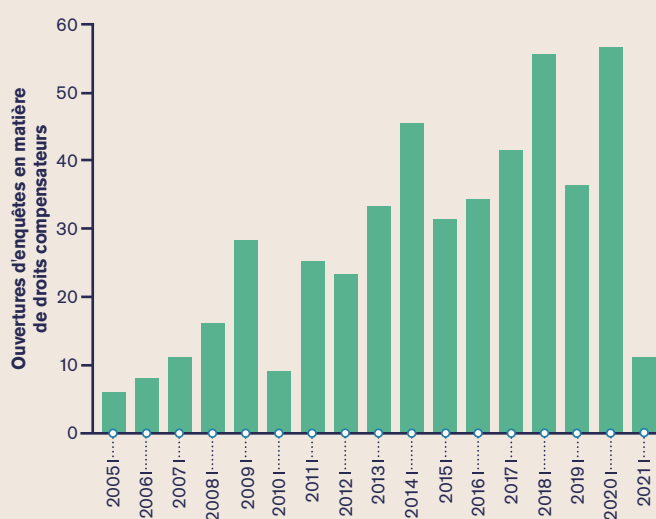
Le Comité a continué à examiner les moyens d'améliorer le respect des délais et le caractère exhaustif des notifications et autres renseignements sur les mesures commerciales. Il est revenu sur une proposition révisée des États-Unis concernant les procédures pour les questions et réponses au sujet de programmes de subventions non inclus dans les notifications des Membres. Lors de sa réunion d'octobre, le Comité a également examiné une proposition conjointe du Canada, des États-Unis, du Japon, du Royaume-Uni et de l'Union européenne visant à modifier les procédures d'examen des nouvelles notifications complètes en matière de subventions.





Lors des deux réunions du Comité, les Présidents ont rappelé la date limite du 31 décembre 2015 pour la période de transition prolongée accordée à 19 pays en développement pour l'élimination des subventions à l'exportation. Ils ont dit que les bénéficiaires auraient dû présenter leurs notifications finales en matière de transparence avant le 30 juin 2016 mais que 15 seulement l'avaient fait. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de cette question en 2022. Les pays les moins avancés Membres et 10 des pays en développement Membres figurant dans la liste de l'Annexe VII b) de l'Accord SMC continuent d'être exemptés de la prohibition des subventions à l'exportation.

Figure 9 : Ouvertures d'enquêtes en matière de droits compensateurs par an, du 1^{er} janvier 2005 à la fin de juin 2021



Note : La figure 9 porte sur les enquêtes ouvertes jusqu'à la fin de juin 2021. Les données pour le second semestre de 2021 ne sont pas encore disponibles.

Le Comité a aussi examiné les notifications relatives aux actions engagées en matière de droits compensateurs (voir la figure 9). Le nombre d'ouvertures d'enquêtes en matière de droits compensateurs est descendu à 11 pendant le premier semestre de 2021, contre 27 pour la même période de 2020. Le 30 juin 2021, 265 mesures notifiées (droits définitifs et engagements) étaient en vigueur.

La Comité a poursuivi les débats concernant la question des subventions et de la surcapacité soulevée par le Canada, les États-Unis, le Japon et l'Union européenne. Il a également examiné des demandes de renseignements adressées à la Chine par les États-Unis et l'Union européenne concernant de possibles subventions à l'acier.

Le Comité est revenu sur le point soulevé par l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni et l'Union européenne concernant les obligations de la Chine en matière de publication et d'établissement de points d'information en vertu de son protocole d'accession.

Pratiques antidumping

- **Les Membres de l'OMC ont ouvert 115 nouvelles enquêtes antidumping de janvier à juin 2021, soit près de 40 % de moins que les 188 enregistrées pendant la même période en 2020.**
- **Ce sont les États-Unis et l'Inde qui ont ouvert le plus grand nombre d'enquêtes, soit plus de 30 % des nouvelles enquêtes, en baisse par rapport aux 60% de la période 2020.**
- **Les enquêtes concernant les produits en acier ont encore constitué l'un des principaux sujets de discussion au sein du Comité des pratiques antidumping.**

Informations de base

Les Membres de l'OMC peuvent appliquer des mesures antidumping aux importations d'un produit lorsque l'entreprise exportatrice exporte ce produit à un prix inférieur à celui qu'elle pratique normalement sur son marché intérieur et que les importations faisant l'objet d'un dumping causent ou menacent de causer un dommage à la branche de production nationale du produit similaire dans le pays importateur. Le Comité des pratiques antidumping offre aux Membres de l'OMC la possibilité de débattre de toute question en rapport avec l'Accord antidumping lors de ses réunions qui se tiennent les dernières semaines d'avril et d'octobre de chaque année.

De janvier à juin 2021, les Membres de l'OMC ont ouvert 115 nouvelles enquêtes antidumping, soit près de 40 % de moins que pendant la même période en 2020.

Pendant les 6 premiers mois de 2021, les États-Unis ont ouvert 11 nouvelles enquêtes antidumping et l'Inde 25, en recul par rapport aux 58 et aux 57 enquêtes ouvertes, respectivement, par l'un et l'autre pays pendant la même période de l'année précédente.

L'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, les six États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) (Arabie saoudite, Royaume d' ; Bahreïn, Royaume de ; Émirats arabes unis ; Koweït, État du ; Oman ; et Qatar), le Japon, le Pakistan, les Philippines, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Turquie, l'Ukraine et l'Union européenne ont ouvert plus d'enquêtes qu'au premier semestre 2020.

D'autres utilisateurs des enquêtes antidumping, à savoir l'Australie, le Canada, les États-Unis, l'Inde, la Malaisie, la Thaïlande et le Viet Nam, ont ouvert moins d'enquêtes. Alors que le Chili, la Colombie, l'Égypte, l'Indonésie, le Mexique et le Pérou n'ont ouvert aucune enquête au premier semestre 2021, la Nouvelle-Zélande et les États de l'Union économique eurasiatique (UEE) (Arménie, Fédération de Russie, Kazakhstan et République kirghize) en ont ouvert le même nombre qu'au premier semestre 2020.

Les enquêtes antidumping visant les produits en acier ont été longuement débattues en 2021.



Après les États-Unis et l'Inde, les principaux initiateurs au cours du premier semestre 2021 ont été le Pakistan (9), la Turquie (8), le Brésil (7) et l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie et l'Ukraine (6 chacun) (voir la figure 10).

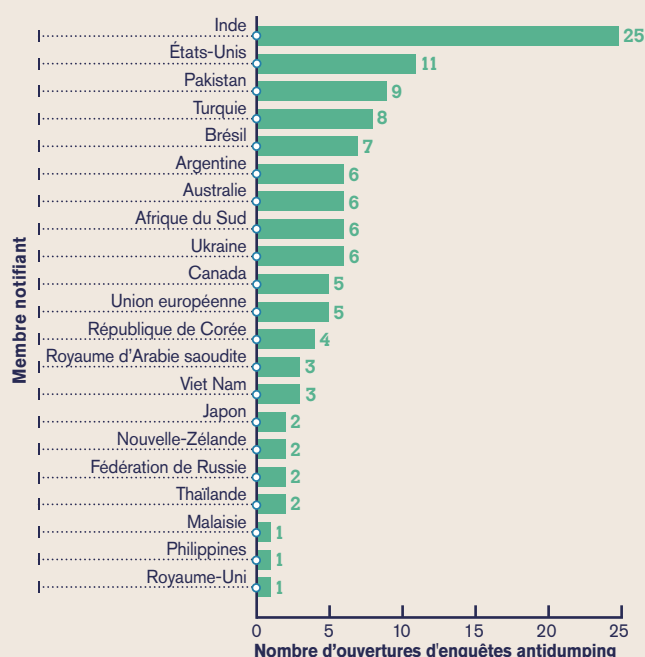
Les enquêtes visant les produits en acier ont encore été longuement débattues au Comité des pratiques antidumping (voir la figure 11). Ces produits ont fait l'objet de plus du quart des nouvelles enquêtes au cours des six premiers mois de 2021.

Malgré les restrictions liées à la pandémie de COVID-19, le Comité a convoqué ses deux réunions ordinaires en 2021. Il a examiné les rapports semestriels pour le second semestre de 2020 présentés par 48 Membres et les rapports semestriels pour le premier semestre de 2021 présentés par 49 Membres. Les Présidents du Comité, M^{me} Maarit Keitonen (Finlande) et M. Ahmed Al-Sulaiti (Qatar) ont constaté aux réunions d'avril et d'octobre, respectivement, que certains Membres n'avaient pas présenté de rapport semestriel pour le deuxième semestre de 2020 et le premier semestre de 2021.

Le nouveau portail en ligne du Secrétariat permettant de présenter des rapports semestriels sur les mesures antidumping est maintenant opérationnel et 55% des rapports distribués concernant le premier semestre de 2021 ont été présentés par ce biais.

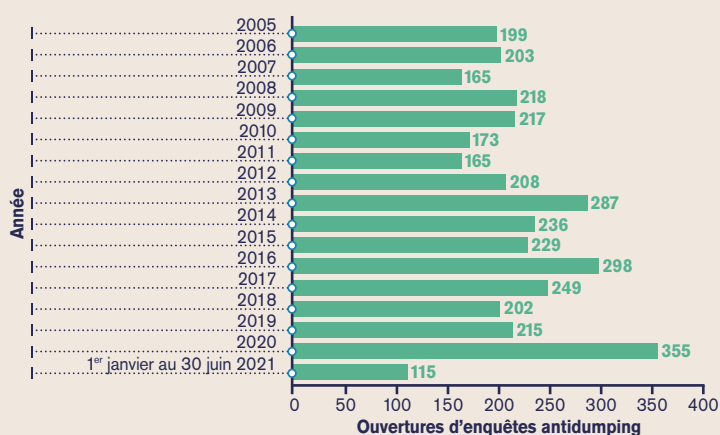
Le Groupe informel de l'anticoncontournement ne s'est pas réuni en 2021. Le Groupe de travail de la mise en œuvre a tenu sa première réunion depuis le début de la pandémie en octobre 2021.

Figure 10: Enquêtes antidumping par Membre de l'OMC notifiant, du 1^{er} janvier 2021 à la fin de juin 2021



Note : La figure 10 porte sur les enquêtes ouvertes jusqu'à la fin de juin 2021. Les données pour le second semestre de 2021 ne sont pas encore disponibles. Toutes les mesures signalées pour la Fédération de Russie s'appliquent au niveau de l'Union économique eurasiatique, c'est-à-dire qu'elles concernent aussi l'Arménie, le Bélarus, le Kazakhstan et la République kirghize. Toutes les mesures antidumping signalées pour le Royaume d'Arabie saoudite s'appliquent au niveau du Conseil de coopération du Golfe, c'est-à-dire qu'elles concernent aussi le Royaume de Bahreïn, les Émirats arabes unis, l'État du Koweït, Oman et le Qatar

Figure 11: Enquêtes antidumping par année, du 1^{er} janvier 2005 à la fin de juin 2021



Note : La figure 11 porte sur les enquêtes ouvertes jusqu'à la fin de juin 2021. Les données pour le second semestre de 2021 ne sont pas encore disponibles.



Évaluation en douane

- **Le Comité de l'évaluation en douane a enregistré une augmentation encourageante des notifications et a reçu les premières notifications de six Membres. Il a poursuivi l'examen des législations de 34 Membres.**
- **Le Comité a achevé le cinquième examen triennal de l'Accord sur l'inspection avant expédition.**

Le Comité a reçu six premières notifications de législation nationale – du Bénin, d'El Salvador, de la Mongolie, du Royaume-Uni, de Saint-Kitts-et-Nevis et du Viet Nam – ce qui porte à 111 le nombre de Membres ayant notifié leur législation (soit plus de 80 % des Membres). Le Président du Comité, M. Buddhi Prasad Upadhyaya (Népal), a trouvé encourageante la hausse du nombre de notifications qui a doublé par rapport à 2021 (trois).

Le Comité examine actuellement la législation de 34 Membres sur la base des notifications présentées. Il a aussi reçu pour la première fois des notifications de la Bolivie, d'El Salvador, du Guatemala, du Paraguay, du Royaume-Uni et des Tonga en réponse à la liste de questions concernant leur législation, ce qui porte à 77 le nombre de Membres qui ont présenté ce type de notification (soit plus de 60 % des Membres).

Le Comité assure aussi la surveillance de l'Accord sur l'inspection avant expédition et examine des notifications de Membres concernant leurs mesures d'inspection avant expédition. Cette année, il a aussi achevé le cinquième examen triennal de l'Accord.



111

Au total,
111 Membres
de l'OMC ont notifié
leur législation
nationale.

Informations de base

L'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane a pour but d'établir un système équitable, uniforme et neutre pour l'évaluation en douane des marchandises qui exclut l'utilisation de valeurs arbitraires ou fictives. Le Comité de l'évaluation en douane examine la mise en œuvre et l'administration de l'Accord, ainsi que de l'Accord sur l'inspection avant expédition.

Règles d'origine

- Dans le cadre de ses discussions sur les règles d'origine non préférentielle, le Comité des règles d'origine a poursuivi l'examen d'une proposition visant à améliorer la transparence et à mettre à jour les notifications.
- En ce qui concerne les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés (PMA), les Membres ont examiné une note du Secrétariat de l'OMC sur la sous-utilisation des préférences commerciales.
- Un webinaire sur l'utilisation des préférences commerciales a réuni 600 participants.

Règles d'origine non préférentielles

Les Membres de l'OMC ont examiné une proposition conjointe visant à améliorer la transparence des règles d'origines non préférentielles utilisées pour définir le lieu où un produit est fabriqué et mettre en œuvre des mesures de politique commerciale telles que les contingents et les mesures antidumping. Cette proposition vise à établir un modèle pour la notification des règles d'origine utilisées dans l'application du traitement de la nation la plus favorisée (NPF) et d'autres instruments de politique commerciale non préférentiels, ainsi que de toute autre pratique en matière de certification de l'origine à des fins non préférentielles.

Informations de base

Les règles d'origine sont les critères appliqués pour déterminer dans quel pays un produit a été fabriqué. Elles sont utilisées dans le cadre de l'application de nombreuses mesures commerciales, y compris les préférences commerciales, les droits de douane, l'étiquetage du pays d'origine et l'application de mesures antidumping. L'Accord sur les règles d'origine a pour principal objectif d'harmoniser les règles que tous les Membres de l'OMC utilisent pour déterminer l'origine dans leur commerce non préférentiel. Ces travaux sont effectués par le Comité des règles d'origine. Le Comité examine aussi la mise en œuvre des Décisions ministérielles de 2013 et 2015 sur les règles d'origine préférentielles pour les PMA.

Le Président, l'Ambassadeur Han-Ming Huang (Taïpei chinois), a dit au Comité des règles d'origine en mai 2021 que les Membres n'étaient pas loin d'une position commune sur la proposition, qui était inscrite à l'ordre du jour du Comité depuis environ trois ans.

Aucune discussion n'a eu lieu sur le programme de travail pour l'harmonisation des règles d'origine non préférentielles, un des principaux objectifs de l'Accord sur les règles d'origine.

Règles d'origine préférentielles

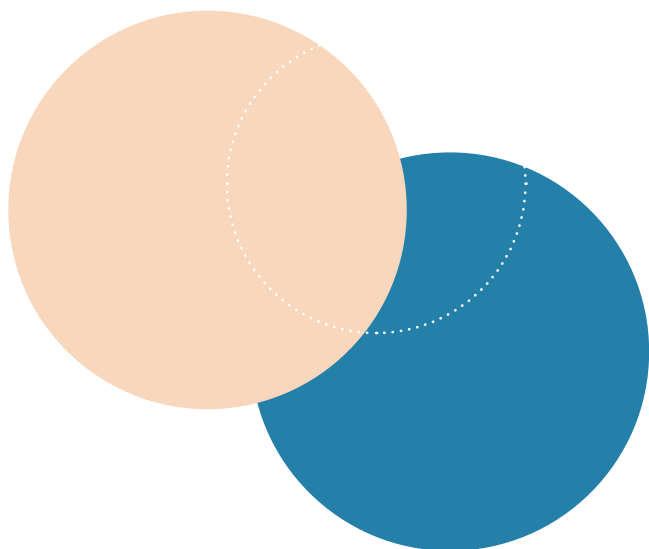
Le Comité a continué de se pencher sur les besoins et les préoccupations des PMA. Les Membres ont étudié l'évolution récente de la situation relative aux règles d'origine préférentielles pour les PMA. Ils ont également examiné les efforts déployés par les Membres donateurs de préférences pour mettre en œuvre une Décision ministérielle de 2015 qui établit des lignes directrices pour permettre aux PMA d'obtenir plus facilement le traitement préférentiel et de mieux exploiter les possibilités d'accès aux marchés. Les Membres ont continué d'examiner les moyens de faire en sorte que les règles d'origine préférentielles pour les PMA soient « transparentes et simples ».

La Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Thaïlande ont fait savoir qu'ils avaient engagé un réexamen complet de leurs règles d'origine préférentielles pour les PMA. L'Union européenne a fait le point sur la mise en place d'un système d'autocertification de l'origine en cours de mise en œuvre par la Norvège, la Suisse, la Turquie et l'UE.

Les Membres ont aussi examiné la dernière note du Secrétariat de l'OMC sur l'utilisation des préférences commerciales par les PMA. Contrairement aux notes précédentes, le dernier examen du Secrétariat porte sur plusieurs années (2015-2019). Il vise à déterminer si les niveaux de sous-utilisation des préférences signalés précédemment étaient dus aux circonstances ou à des mécanismes structurels.

Le Secrétariat a conclu que les échanges avaient été très instables et les préférences largement sous-utilisées et qu'il y avait une importante marge d'amélioration dans l'utilisation des préférences sur l'ensemble des régimes. Les préférences étaient fréquemment sous-utilisées, mais ce phénomène n'était uniforme ni sur l'ensemble des secteurs de produits ni parmi les PMA. Si les PMA ayant accès à la mer avaient connu une légère amélioration de leur niveau d'utilisation des préférences, une détérioration pouvait être observée chez les PMA sans littoral.

En mai 2021, les Membres ont participé à un webinaire organisé par le Secrétariat sur le thème « Qu'est-ce qui motive l'utilisation des préférences commerciales? ». Les participants ont examiné les relations entre les prescriptions relatives à l'origine et l'utilisation des préférences, ainsi que la différence entre les taux de droits préférentiels et les taux NPF, les connaissances des entreprises et les coûts de mise en conformité. Ils ont pris connaissance des recherches menées par d'autres institutions et partagé leurs expériences concernant la collaboration avec le secteur privé pour promouvoir une utilisation plus large des préférences. Dans son rapport au Comité, le Président a dit que ce webinaire, qui a réuni 600 participants, témoignait de la complexité des sujets abordés et indiquait que chacun pouvait apprendre de l'autre.



Licences d'importation

- › Le Comité a examiné 89 notifications présentées par des Membres de l'OMC au titre de l'Accord sur les procédures de licences d'importation.
- › Il a pris note de plusieurs préoccupations commerciales spécifiques relatives aux règles et aux procédures de licences d'importation.
- › En octobre, l'OMC a tenu un atelier virtuel sur les licences d'importation et les notifications à l'intention des pays en développement et des pays les moins avancés.

Le Comité des procédures de licences d'importation a reçu 60 notifications de 15 Membres concernant l'établissement de nouvelles procédures de licences d'importation ou des modifications apportées à ces procédures. Il a également examiné 27 notifications présentées par 24 Membres traitant des réponses à un questionnaire sur

Informations de base

L'Accord sur les procédures de licences d'importation établit des disciplines relatives aux régimes de licences d'importation, l'objectif étant que les procédures appliquées pour l'octroi de licences d'importation ne constituent pas en soi une restriction aux échanges. Il vise à simplifier les exigences administratives à respecter pour obtenir des licences et à assurer une administration juste et transparente des procédures. L'Accord prescrit aux Membres de l'OMC de notifier les publications et la législation sur les procédures de licences d'importation et toute modification les concernant et de répondre au questionnaire annuel sur ces procédures.



les procédures de licences d'importation. Deux notifications d'un Membre ont été reçues concernant les publications et/ou la législation relatives aux procédures de licences d'importation.

En 2021, la Guinée a présenté au Comité sa première notification sur les procédures de licences d'importation. La Vice-Présidente Stefania Aquilina (Malte) s'est félicitée de cet événement et a encouragé les autres à mieux respecter leurs obligations en matière de notification.

Le nombre de notifications concernant de nouvelles procédures de licences d'importation ou des modifications a baissé par rapport aux 173 notifications reçues en 2020. Cette baisse peut être attribuée, entre autres choses, à un manque d'activités d'assistance technique en présentiel dû à la pandémie de COVID-19.

À la fin de 2021, 13 Membres de l'OMC n'avaient encore présenté aucune notification concernant les licences d'importation. Par ailleurs, 22 Membres n'avaient jamais répondu au questionnaire annuel sur les procédures de licences. Dans les rapports de l'OMC sur le suivi du commerce, les licences d'importation sont citées comme l'une des principales mesures restrictives pour le commerce introduites par les gouvernements.

Les Membres de l'OMC ont soulevé plusieurs préoccupations commerciales spécifiques nouvelles ou récurrentes au Comité. L'Australie, le Canada et l'Union européenne ont contesté les prescriptions à l'importation de l'Inde visant certaines légumineuses. L'Union européenne a contesté les prescriptions de l'Angola en matière de licences d'importation, les licences d'importation de l'Égypte visant certains produits agricoles et produits transformés

et l'importation de produits en céramique, le régime de licences d'importation appliqué par l'Inde aux pneumatiques et les procédures d'importation de la Thaïlande pour le blé fourrager.

Le Japon et l'Union européenne ont contesté le régime de licences d'importation de l'Indonésie visant certains produits textiles, son enregistrement obligatoire des importateurs de produits en acier et ses restrictions à l'importation de climatiseurs. Les États-Unis ont contesté les modifications apportées par la Chine aux licences d'importation pour certaines matières récupérables, la prescription de l'Inde en matière de licences d'importation visant l'acide borique et le régime de licences d'importation de l'Indonésie visant les téléphones portables, ordinateurs de poche et tablettes.

L'Indonésie a contesté le régime de licences d'importation de l'Inde visant les pneumatiques et l'interdiction d'importer de l'huile de palme imposée par Sri Lanka, et l'Australie s'est dite préoccupée par les politiques et pratiques restrictives liées aux licences d'importation de l'Indonésie.

En octobre, l'OMC a tenu un atelier virtuel sur les licences d'importation et les notifications, auquel ont participé 71 fonctionnaires gouvernementaux de pays en développement et de PMA. Cet atelier avait pour but de renforcer la capacité des Membres de se conformer aux obligations de notification liées aux règles de l'OMC et de faciliter l'utilisation du site Web de l'OMC sur les licences d'importation.

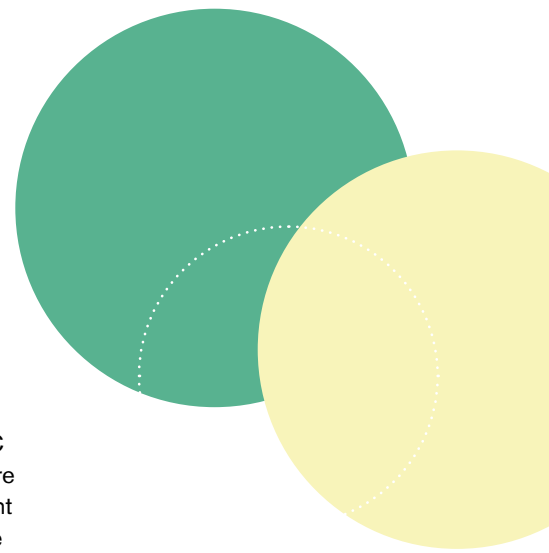
Fabrication de poteries à Tunis (Égypte).

En 2021, la Guinée a présenté au Comité sa première notification sur les procédures de licences d'importation.

Sauvegardes

- En 2021, les Membres de l'OMC ont ouvert 9 enquêtes en matière de sauvegardes et appliqué 10 mesures.
- Les mesures appliquées par le Royaume-Uni et l'Union européenne sont celles qui ont suscité le plus de discussions.

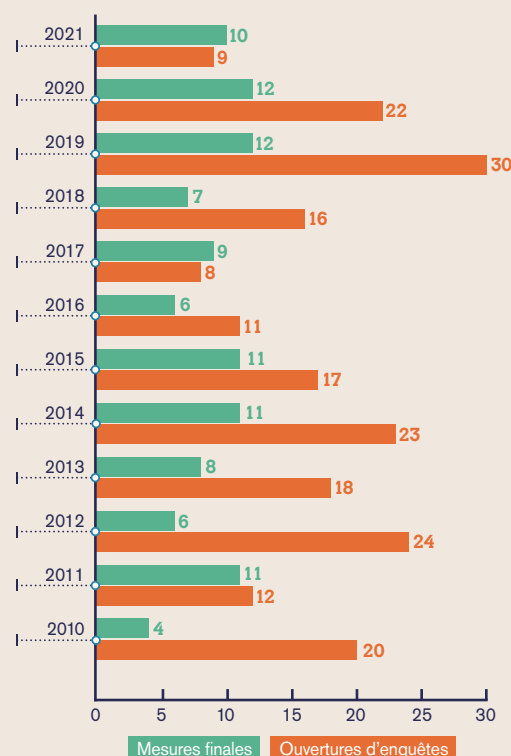
En 2021, les Membres de l'OMC ont ouvert 9 enquêtes en matière de sauvegardes, dont 5 émanant de l'Ukraine, et imposé 10 mesures de sauvegarde (voir la figure 12). Les autres Membres qui ont ouvert des enquêtes sont le Maroc, le Pérou, la Tunisie et la Turquie. Les mesures imposées étaient celles de l'Égypte et de l'Indonésie (quatre chacune) et de l'Afrique du Sud, de Madagascar, de la Turquie et de l'Ukraine (deux chacune).



Informations de base

Les Membres de l'OMC peuvent prendre des mesures de sauvegarde (c'est-à-dire imposer temporairement des droits additionnels, des restrictions quantitatives ou d'autres mesures visant un produit) pour protéger une branche de production nationale contre un accroissement des importations du produit qui cause ou menace de causer un dommage grave à la branche de production. Dans ces circonstances, ils ont le droit d'appliquer des mesures de sauvegarde aux importations du produit en question, quelle qu'en soit la provenance (mais pas en provenance d'un Membre ou d'un groupe de Membres particulier). L'Accord sur les sauvegardes énonce des règles concernant l'enquête à mener et l'application des mesures de sauvegarde.

Figure 12: Enquêtes en matière de sauvegardes par année, de 2010 à 2021 (pour l'ensemble des Membres de l'OMC)



Note : Certaines notifications n'indiquent pas clairement le moment de l'entrée en vigueur de la mesure. Dans ce cas, les Membres présentent parfois par la suite une notification complémentaire qui précise, *a posteriori*, la date d'entrée en vigueur. Pour cette raison, le nombre de mesures imposées indiqué dans la figure ci-dessus peut être différent des chiffres indiqués dans le rapport le plus récent.

À ses réunions ordinaires d'avril et d'octobre, le Comité des sauvegardes a examiné au total des notifications se rapportant à 60 enquêtes en matière de sauvegardes spécifiques ouvertes par des Membres de l'OMC.

Plusieurs Membres de l'OMC se sont dits préoccupés par le grand nombre de mesures de sauvegarde adoptées et ont appelé les Membres à respecter strictement les dispositions de l'Accord sur les sauvegardes. La plupart d'entre eux ont souligné que l'instrument de sauvegarde était destiné à répondre à des situations d'urgence. Les autres questions générales soulevées concernaient l'incidence des sauvegardes sur le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement.

Parmi les diverses questions traitées aux réunions d'avril et d'octobre, deux notifications ont suscité le plus de discussions. L'Union européenne a notifié au Comité la prorogation pour trois ans, avec effet au 1^{er} juillet 2021, de sa mesure de sauvegarde appliquée à certains produits en acier. Plusieurs Membres ont exprimé leurs préoccupations, expliquant en outre qu'ils envisageaient de répondre par la suspension de concessions sur certaines importations en provenance de l'Union européenne.

Le Royaume-Uni a également notifié la prorogation pour trois ans, avec effet au 1^{er} juillet 2021, de sa mesure de sauvegarde appliquée à certains produits en acier. Il a aussi fait savoir qu'il avait engagé, le 7 septembre 2021, un processus de «réexamen» de cette mesure. Ce processus permet aux parties intéressées de demander aux autorités de revoir la décision. Plusieurs Membres ont exprimé leurs préoccupations.

L'Union européenne a rappelé qu'elle avait demandé au Comité si la suspension de concessions envisagée par la Turquie à son encontre (en représailles d'une mesure de sauvegarde de l'UE sur certains produits en acier) respectait les conditions pertinentes de l'Accord sur les sauvegardes. De même, l'Équateur a demandé des informations sur la mesure de sauvegarde appliquée par l'Ukraine aux roses fraîches coupées. Les Membres ont examiné ces deux questions à la réunion de l'automne 2021.

Plusieurs Membres de l'OMC se sont dits préoccupés par le grand nombre de mesures de sauvegarde adoptées.



60

Le Comité des sauvegardes a examiné des notifications se rapportant à 60 enquêtes en matière de sauvegardes ouvertes par des Membres de l'OMC.



Les mesures de sauvegarde visant les produits en acier ont suscité d'intenses discussions en 2021.

Mesures concernant les investissements et liées au commerce

► **Le Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce a poursuivi l'examen des préoccupations soulevées au sujet de prescriptions alléguées relatives à la teneur en éléments locaux figurant dans des mesures relatives aux investissements.**

Le Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) a poursuivi l'examen des mesures signalées les années précédentes par les Membres de l'OMC. Les préoccupations exprimées par les Membres concernent les obligations relatives à la teneur en éléments locaux au titre desquelles les gouvernements demandent aux entreprises d'utiliser des biens et services produits ou fournis dans le pays et dont il est allégué qu'elles figurent dans ces mesures.

Ces préoccupations portaient entre autres choses sur les mesures adoptées par la Fédération de Russie, dont il était allégué qu'elles faisaient obligation aux entreprises privées de donner la priorité aux marchandises, services et travaux d'origine russe par rapport aux importations. Le Comité a aussi continué d'examiner l'allégation selon laquelle l'Indonésie appliquait des prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux dans des secteurs très divers – appareils mobiles et stations de base 4G, services de télécommunication, commerce de détail et franchisage, et secteurs des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux – ainsi que des restrictions à l'investissement dans le secteur de l'énergie et le secteur minier.

Le Comité a en outre examiné de nouveaux points concernant des allégations de restrictions à l'importation appliquées par l'Inde aux pneumatiques et aux climatiseurs et de restrictions à l'importation appliquées par l'Indonésie aux tapis et autres textiles et aux climatiseurs.

Le Comité a pris note des notifications présentées par la Turquie et la Guinée au titre de l'article 6:2 de l'Accord sur les MIC, qui exige que les Membres de l'OMC notifient au Comité toutes les publications dans lesquelles des MIC peuvent être trouvées, y compris celles qui sont appliquées par les administrations régionales et locales sur leur territoire.

Informations de base

L'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce reconnaît que certaines mesures destinées à promouvoir les investissements étrangers ou nationaux peuvent avoir des effets de restriction et de distorsion des échanges. Il stipule que les Membres de l'OMC ne peuvent appliquer aucune mesure établissant une discrimination à l'encontre de produits étrangers ou conduisant à des restrictions quantitatives, lesquelles sont contraires aux principes fondamentaux de l'OMC. Une liste exemplative de MIC prohibées, qui prennent souvent la forme de prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux, est jointe à l'Accord. Le Comité des MIC surveille la mise en œuvre de l'Accord et donne aux Membres la possibilité de se consulter sur toute question s'y rapportant.

Accord sur les technologies de l'information



► En septembre, le Comité de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) a tenu un symposium sur l'ouverture des échanges survenue au titre de l'ATI au cours des 25 dernières années.

► En novembre, lors d'une réunion extraordinaire, le Comité a approuvé la Liste ATI de la RDP lao, qui est ainsi devenue le premier des pays les moins avancés (PMA) à adhérer à l'Accord en dehors du processus d'accession à l'OMC.

Informations de base

L'Accord sur les technologies de l'information (ATI) exige que les participants éliminent les droits de douane sur les produits des technologies de l'information sur la base de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire que tous les Membres de l'OMC en bénéficient. L'ATI s'applique à une large gamme de produits de haute technologie y compris les ordinateurs, le matériel de télécommunication et les semi-conducteurs. Le Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information est chargé de le superviser et d'examiner sa mise en œuvre. En 2015, plus de 50 Membres sont convenus d'élargir l'Accord, qui porte maintenant sur 201 produits supplémentaires, d'une valeur de plus de 1 300 milliards de dollars EU par an.

En septembre, un symposium anniversaire – célébrant les 25 ans de l'ATI – a été consacré à l'ouverture des échanges survenue au titre de l'ATI. Cet événement, qui s'est tenu principalement en ligne, a permis d'examiner comment l'ATI avait contribué à encourager le commerce des produits des technologies de l'information et de la communication (TIC) et le rôle de ces technologies dans la lutte contre la COVID-19.

Les participants ont aussi examiné les dernières avancées dans le domaine des TIC et le rôle que ces dernières jouent dans le développement économique. Ils ont souligné que les TIC étaient bénéfiques pour toutes les économies, y compris en facilitant l'accès des pays en développement aux chaînes d'approvisionnement. Des fractures numériques importantes subsistaient néanmoins à l'intérieur des régions et des pays et entre eux.

Dans ses remarques liminaires, la DG Okonjo-Iweala a déclaré : « L'adhésion à l'ATI ne peut, à elle seule, combler les fossés numériques existants ou résoudre les problèmes d'alimentation électrique. Toutefois, elle peut aider les pays à préparer le terrain pour l'ère numérique. »

En novembre 2021, le Comité de l'ATI a approuvé la Liste ATI révisée de la RDP lao. La RDP lao est devenue le premier des PMA à adhérer à l'ATI en dehors d'un processus d'accession. Avec elle, le nombre de participants à l'ATI est passé à 83, représentant environ 97 % du commerce mondial des produits des TI.

En 2021, le Comité a poursuivi l'examen en ce qui concerne la classification possible dans le SH de 2007 des produits énumérés dans l'« Appendice B » de la Déclaration ministérielle de 1996, pour lesquels aucune classification tarifaire n'avait été convenue.

Les 25 ans de l'Accord sur les technologies de l'information

Décembre 1996

Signature de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) par 29 Membres de l'OMC à la Conférence ministérielle de Singapour. Les participants s'engagent à éliminer les droits de douane sur les produits visés par l'ATI. Ces produits comprennent les ordinateurs, le matériel de télécommunication et les semi-conducteurs.



Juin 2012

33 Membres de l'OMC lancent le processus de négociation visant à élargir la liste des produits visés par l'ATI.



Décembre 2015

50 Membres de l'OMC décident d'élargir l'ATI au cours de la Conférence ministérielle de Nairobi. L'élargissement de l'ATI porte sur 201 produits supplémentaires pour une valeur estimée à plus de 1 300 milliards de dollars EU par an. Ces produits comprennent les semi-conducteurs de nouvelle génération, le matériel de navigation GPS et du matériel médical tel que les scanners.



25

Septembre 2021

Un symposium de l'OMC célèbre les 25 ans de l'ATI.



Décembre 2021

La République démocratique populaire lao devient le premier des pays les moins avancés à adhérer à l'ATI et à son élargissement.



Janvier 2022

Le nombre de participants à l'ATI est passé à 83 – représentant environ 97 % du commerce mondial des produits des TI. Le commerce des produits des TI représente environ 10 % des exportations mondiales de marchandises. L'ATI élargi compte 55 participants, qui représentent environ 90 % du commerce mondial des produits visés par l'Accord.

Il a également poursuivi ses débats sur les produits visés, les obstacles non tarifaires et l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits des technologies de l'information. En ce qui concerne le projet pilote sur la compatibilité et le brouillage électromagnétiques, il a noté que 10 participants à l'ATI n'avaient pas répondu à l'enquête et les a encouragés à le faire dès que possible. Cette enquête est un volet important du programme de travail du Comité sur les obstacles non tarifaires.

Plusieurs participants à l'ATI ont exprimé des préoccupations au sujet des droits d'importation appliqués par l'Inde, l'Indonésie et la Chine sur certains produits des TIC qu'ils considéraient comme visés par l'ATI.

Les membres du Groupe sur l'élargissement de l'ATI ont continué à mettre en œuvre les engagements de réduction tarifaire pour les 201 produits des TI visés par l'Accord d'élargissement conclu en 2015. La RDP lao s'est jointe au groupe en novembre.

Entreprises commerciales d'État

› **Le Groupe de travail des entreprises commerciales d'État a examiné 20 nouvelles notifications complètes de 13 Membres de l'OMC**

› **Le respect des obligations de notification est resté faible, bien que plusieurs Membres aient fourni les notifications manquantes couvrant des périodes antérieures.**

À ses réunions de 2021, le Groupe de travail des entreprises commerciales d'État a examiné 20 nouvelles notifications complètes de 13 Membres de l'OMC concernant les activités de leurs entreprises commerciales d'État au cours de leur période de notification la plus récente ou de périodes de notification antérieures. Les Membres ont aussi posé des questions sur des aspects spécifiques des notifications présentées aux réunions précédentes.

Pour la période de notification la plus récente, couvrant 2018 et 2019, 43 nouvelles notifications complètes seulement ont été reçues, pour un total de 136 Membres de l'OMC soumis à cette obligation – en comptant l'Union européenne pour un. Pour la période de notification couvrant 2016 et 2017, 53 nouvelles notifications complètes ont été reçues. Le Groupe de travail a encouragé les Membres à continuer de travailler avec leurs administrations centrales respectives et avec le Secrétariat de l'OMC pour améliorer leur situation en matière de notifications.



43

Le respect des obligations de notification est resté faible : 43 notifications seulement ont été reçues, pour un total de 136 Membres de l'OMC.

Informations de base

Les entreprises commerciales d'État sont définies comme des entreprises gouvernementales ou non gouvernementales, par exemple des offices de commercialisation, auxquelles ont été accordés des droits ou privilèges exclusifs ou spéciaux qui font qu'elles exercent une influence sur les importations et/ou les exportations de marchandises. Elles sont tenues d'agir d'une manière compatible avec les principes de non-discrimination de l'OMC. Le Groupe de travail des entreprises commerciales d'État examine les notifications présentées par les Membres de l'OMC au sujet de leurs activités de commerce d'État.



Commerce des aéronefs civils

➤ **Le Comité a commencé un exercice de mise à jour de l'annexe relative aux produits de l'Accord sur le commerce des aéronefs civils et a examiné les moyens de renforcer la transparence.**

À la seule réunion ordinaire qu'il a tenue en 2021, le Comité est convenu d'engager un exercice de transposition de l'annexe relative aux produits de l'Accord sur le commerce des aéronefs civils, c'est-à-dire de mettre à jour l'annexe pour prendre en compte les dernières modifications apportées au Système harmonisé (SH), le système utilisé pour classer sur une base commune les marchandises échangées : SH2012, SH2017 et SH2022.

Le Comité a également examiné les moyens de renforcer la transparence en raison de certaines situations juridiquement compliquées liées à l'Accord. Il a élu Jean-Marie Meraldi (Suisse) comme nouveau Président.

Informations de base

L'Accord sur le commerce des aéronefs civils est un accord plurilatéral qui vise à assurer une liberté maximale dans le commerce mondial des aéronefs civils, de leurs parties et des équipements liés – tels que les moteurs, les radars, les enregistreurs de vol et les simulateurs de vol au sol –, entre autres choses en supprimant les droits de douane sur les marchandises figurant dans son annexe relative aux produits visés. Le Comité du commerce des aéronefs civils donne aux signataires la possibilité de procéder à des consultations sur toute question relative à l'application de l'Accord.



Facilitation des échanges

- **À la fin de 2021, 94 % des Membres de l'OMC avaient ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE).**
- **Les Membres ont communiqué au Comité de la facilitation des échanges des renseignements à jour sur leurs engagements en matière de la mise en œuvre, leurs activités d'assistance technique et de renforcement des capacités et d'autres questions relatives à la facilitation des échanges, y compris les mesures destinées à atténuer l'impact de la COVID-19.**
- **Les Membres ont procédé au premier des examens prescrits du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'AFE.**
- **Le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges a mis en place sept dons pour l'élaboration de projets afin d'aider les pays en développement Membres à identifier l'assistance dont ils ont besoin en matière de mise en œuvre.**

Informations de base

L'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) est entré en vigueur en février 2017. Il vise à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit, et prévoit des mesures pour une coopération effective entre les douanes et les autres autorités compétentes sur les questions de facilitation des échanges et de respect des procédures douanières. Il comporte également des dispositions relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités. Le Comité de la facilitation des échanges supervise l'AFE et examine sa mise en œuvre.

Les travaux du Comité de la facilitation des échanges ont porté sur quatre domaines principaux: i) mise en œuvre et administration de l'AFE; ii) partage d'expériences/discussions thématiques; iii) réponses à la pandémie de COVID-19; et iv) premier examen quadriennal de l'AFE.

Les Membres ont présenté 43 notifications additionnelles informant le Comité de leurs engagements relatifs à la pleine mise en œuvre de l'AFE. À la fin de 2021, 95% des pays en développement et des pays les moins avancés avaient communiqué leur feuille de route sur la mise en œuvre. Le taux global d'engagements relatifs à la mise en œuvre de l'AFE dépassait légèrement 70% pour l'ensemble des Membres de l'OMC.

Les Membres ont présenté 32 notifications en matière de transparence concernant des questions comme la publication de renseignements, les opérations de « guichet unique » (permettant d'effectuer des transactions multiples par le biais d'un seul point de contact), le recours à des courtiers en douane et les points de contact pour la coopération douanière. Des notifications ont été reçues au sujet de l'assistance technique et du renforcement des capacités. Au cours d'une séance spécifique consacrée à l'assistance technique, les Membres ont abordé les problèmes de mise en œuvre et examiné les progrès accomplis dans la fourniture d'une assistance et d'un soutien en la matière.

Les Membres ont comparé leurs notes sur leurs efforts de mise en œuvre et ont engagé des discussions thématiques sur plusieurs sujets relatifs à l'AFE. Le Comité a examiné l'impact de la COVID-19 et la façon dont les Membres y répondaient. Le Secrétariat de l'OMC a été invité à compiler les contributions sur ce sujet.

Le Comité a consacré beaucoup de temps à un premier examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'AFE, examen qui devait être effectué quatre ans après l'entrée en vigueur de l'Accord, puis périodiquement.



La DG Okonjo-Iweala a félicité les Membres d'avoir conclu avec succès cet examen : « L'esprit constructif et coopératif qui a animé le Comité alors que les Membres se frayaient un chemin dans cet exercice – le premier du genre – transparait clairement dans cet important résultat. »

Mécanisme pour l'AFE

En 2021, les Membres ont commencé à examiner la gouvernance et le fonctionnement du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF) ainsi que sa relation avec le Comité. Cet examen se poursuivra en 2022. Le TFAF vise à aider les pays en développement à mettre en œuvre l'AFE.

À la demande d'un Membre, les activités d'assistance technique menées dans le cadre du TFAF ont été interrompues en 2021, dans l'attente du résultat de l'examen. Toutefois, en octobre, les Membres sont convenus que les activités d'assistance technique demandées

par les Membres devraient reprendre. De nouvelles procédures en matière de transparence concernant ces demandes d'activités ont été mises en œuvre au travers du site Web consacré au TFAF.

Le TFAF a collaboré avec des consultants extérieurs afin de mettre en place sept dons pour l'élaboration de projets destinés aux Membres qui ne sont pas en mesure de trouver une assistance ailleurs pour remplir leurs engagements dans le cadre de l'AFE. Le statut des dons accordés peut être suivi en ligne.

Le site Web du TFAF a été amélioré, et la nouvelle plate-forme offre de nouvelles fonctionnalités ainsi qu'une meilleure expérience pour les utilisateurs. Il donne des renseignements sur les ressources concernant l'AFE, les études de cas, les nouvelles ratifications et notifications, les faits nouveaux, les points de contact, les moyens de trouver un soutien à la mise en œuvre et la coordination des efforts d'assistance technique.

File de camions au poste-frontière de Kabanga, entre le Burundi et la Tanzanie.

Commerce des services

- **Les Membres de l'OMC ont organisé un webinaire sur la participation des pays les moins avancés (PMA) au commerce des services et le fonctionnement de la dérogation concernant les services pour les PMA.**
- **Les discussions du Conseil relatives au commerce électronique ont porté principalement sur les initiatives prises par les Membres pour améliorer les capacités numériques.**
- **Le Conseil a reçu 21 notifications de mesures nouvelles ou révisées susceptibles d'affecter notablement le commerce des services, contre 36 en 2020.**

Informations de base

Selon la définition donnée dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), le commerce des services consiste en quatre types de transactions : mode 1 – fourniture transfrontières (un fournisseur sur le territoire d'un Membre de l'OMC fournit des services à un consommateur sur le territoire d'un autre Membre) ; mode 2 – consommation à l'étranger (un consommateur d'un Membre consomme des services sur le territoire d'un autre Membre) ; mode 3 – présence commerciale (une entreprise étrangère fournit des services par l'intermédiaire d'un établissement sur le territoire d'un autre Membre) ; mode 4 – présence de personnes physiques (des personnes se rendent sur le territoire d'un autre Membre pour y fournir des services). Le Conseil du commerce des services supervise le fonctionnement de l'AGCS.

Dérogation concernant les services

En juin, le Conseil a organisé un webinaire sur la mise en œuvre de la dérogation concernant les services, qui permet un traitement plus favorable des services et des fournisseurs des PMA. Cet événement, qui réunissait des fournisseurs de services des PMA et des consommateurs de ces services se trouvant dans les Membres donneurs de préférences, a illustré les possibilités et les difficultés liées à la participation des fournisseurs des PMA au commerce mondial des services. Il a également mis en lumière des lacunes importantes dans les données relatives au commerce des services des PMA.

Le Ministre tchadien du commerce et de l'industrie, Ali Djadda Kampard, a fait observer que les PMA avaient été touchés de manière disproportionnée par la crise liée à la COVID-19. Il a préconisé une approche globale pour identifier les défis et les obstacles auxquels étaient confrontés les fournisseurs de services des PMA. La DG Okonjo-Iweala a déclaré qu'après la COVID-19, il était « d'autant plus urgent de rétablir et d'accroître les performances à l'exportation des PMA dans le domaine des services ».

Le Conseil a reçu pour instruction des ministres du commerce d'« inscrire[e] de façon permanente à l'ordre du jour de ses réunions l'examen et la promotion de la mise en œuvre effective de la dérogation », qui a été approuvée par les Ministres en 2011. En octobre, le Groupe des PMA a informé le Conseil que les Ministres du commerce des PMA avaient adopté une déclaration pour la douzième Conférence ministérielle, comportant plusieurs points relatifs à la dérogation.



Après la COVID-19, il est d'autant plus urgent de rétablir et d'accroître les performances à l'exportation des PMA dans le domaine des services.

DG Okonjo-Iweala



À la suite du départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, le Conseil a pris note de la notification indépendante des préférences du pays au titre de la dérogation. Auparavant, le Royaume-Uni accordait ses préférences dans le cadre de la notification de l'UE. Au total, l'OMC a reçu 25 notifications de 51 Membres (les États membres de l'UE comptant pour 1) concernant le traitement préférentiel accordé aux services et aux fournisseurs de services des PMA.

Commerce électronique

Le programme de travail sur le commerce électronique a occupé le Conseil durant toute l'année. Une communication présentée en 2020 par une douzaine de Membres de l'OMC appelant à des discussions sur la manière de soutenir les capacités numériques a continué de susciter une forte participation, certaines délégations faisant part de leurs propres initiatives dans ce domaine.

Tout en se félicitant de l'échange de renseignements, deux Membres ont demandé au Conseil de renforcer les discussions multilatérales dans le cadre du Programme de travail, y compris au sujet de la portée du moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques, et de se pencher sur les difficultés rencontrées par les pays en développement dans le domaine numérique.

Autres questions

Le Japon et les États-Unis ont de nouveau fait part de leurs inquiétudes au sujet des mesures de cybersécurité de la Chine et du Viet Nam. La Chine a exprimé des préoccupations au sujet des mesures de l'Australie en matière de 5G, des mesures des États-Unis et de l'Inde relatives à certaines applications mobiles et des mesures de l'Inde relatives à l'approbation des investissements.

Les États-Unis ont soulevé des préoccupations au sujet des mesures de la Russie concernant l'attribution de bandes de fréquences radio aux exploitants de satellites étrangers, la préinstallation de

logiciels et certains avantages fiscaux en faveur des sociétés informatiques nationales, ainsi que la localisation des services à la clientèle en Arabie saoudite. Certaines des préoccupations exprimées ont été reprises par d'autres Membres.

Le Conseil a reçu 21 notifications de mesures nouvelles ou révisées susceptibles d'affecter notablement le commerce dans des secteurs de services où les Membres notifiants avaient pris des engagements. Vingt-sept autres notifications portaient sur de nouveaux accords d'intégration économique couvrant le commerce des services et deux concernaient des mesures de reconnaissance dans les secteurs de services.

Le Conseil a reçu 21 notifications de mesures nouvelles ou révisées susceptibles d'affecter notablement le commerce dans des secteurs de services où les Membres notifiants avaient pris des engagements.

Engagements spécifiques

Le Comité des engagements spécifiques a poursuivi son examen des engagements conditionnels figurant dans les listes annexées à l'Accord général sur le commerce des services, dont l'entrée en vigueur, la mise en œuvre ou l'actualisation avaient été subordonnées à l'adoption d'une nouvelle législation ou à la révision des régimes existants. L'objectif de cet exercice est d'améliorer la transparence et la certitude juridique des engagements spécifiques des Membres.

Sur la base d'une compilation factuelle des engagements conditionnels établie par le Secrétariat de l'OMC, plusieurs Membres ont fait le point sur leurs engagements conditionnels. Un Membre a présenté une demande de certification des améliorations apportées à ses engagements existants à la suite de la mise en œuvre d'engagements conditionnels.

Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

- **Antigua-et-Barbuda a déposé son instrument d'acceptation de l'amendement de l'Accord sur les ADPIC. Le Royaume-Uni a confirmé qu'il maintenait son acceptation.**
- **Quinze Membres ont notifié au Conseil des ADPIC des législations nouvelles ou révisées en matière de propriété intellectuelle. À ce jour, 139 Membres ont notifié leur législation d'application de l'Accord sur les ADPIC.**
- **Le Conseil a également examiné les mesures relatives à la propriété intellectuelle adoptées par les Membres pendant la pandémie de COVID-19 ainsi que les propositions présentées par les Membres sur l'accès aux vaccins, aux thérapies et aux diagnostics.**

Informations de base

Les droits de propriété intellectuelle sont devenus un élément essentiel du débat sur le développement économique et sur les questions plus générales de politique publique comme l'innovation et la santé publique. L'Accord sur les ADPIC est le traité international le plus complet en matière de protection, d'administration et de respect des droits de propriété intellectuelle. Le Conseil des ADPIC, également ouvert à la participation de certains observateurs, est chargé d'administrer l'Accord, de permettre un débat sur les questions de politique et d'examiner la législation des Membres de l'OMC en matière de propriété intellectuelle.

Santé publique

Antigua-et-Barbuda a déposé son instrument d'acceptation du Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC. À la suite de sa sortie de l'Union européenne, le Royaume-Uni a confirmé qu'il maintenait son acceptation. L'amendement, qui est le premier amendement à un accord multilatéral de l'OMC, intègre dans l'Accord un système de licences obligatoires spéciales et offre aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA) un moyen juridique supplémentaire et sûr de se procurer des médicaments abordables auprès de pays tiers.

À ce jour, 133 Membres ont accepté le Protocole. Les autres continuent de bénéficier de la dérogation de 2003 qui a été à l'origine du mécanisme. Ils ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour accepter l'amendement.

La question des ADPIC et de la santé publique a continué d'être abordée dans diverses activités de coopération technique organisées par le Secrétariat de l'OMC dans le cadre de sa coopération avec l'OMS et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et avec d'autres partenaires multilatéraux et régionaux. L'OMC et la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont organisé conjointement en mars 2021 un atelier virtuel de trois jours sur la santé, la propriété intellectuelle et l'élaboration des politiques commerciales, en collaboration avec l'OMS et l'OMPI.

Le Secrétariat de l'OMC a dispensé en juin et juillet un cours en ligne de six semaines sur «le commerce et la santé publique, axé en particulier sur la pandémie de COVID-19», là aussi en étroite collaboration avec les Secrétariats de l'OMS et de l'OMPI.

Un atelier OMS-OMPI-OMC sur le thème «L'innovation dans les technologies contre la COVID-19 et l'accès à celles-ci: licences de propriété intellectuelle, transfert de technologie et partage de savoir-faire et d'informations relatives aux essais cliniques» a eu lieu en septembre. Il était destiné à renforcer les capacités des décideurs et des experts des membres de l'OMS, de l'OMPI et de l'OMC en matière de lutte contre la pandémie de COVID-19.

En octobre, le Conseil des ADPIC a procédé à son examen annuel du fonctionnement du système de licences obligatoires spéciales et en a rendu compte au Conseil général.

COVID-19

Le Conseil des ADPIC a examiné les mesures relatives à la propriété intellectuelle adoptées par les Membres dans le contexte de la pandémie de COVID-19, à partir d'une compilation intitulée «COVID-19: Mesures relatives aux droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce» tenue à jour par le Secrétariat sur le site Web de l'OMC.

Tout au long de l'année, le Conseil a examiné, de manière formelle et informelle, une proposition révisée présentée en 2020 par l'Afrique du Sud et l'Inde demandant une dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC applicable à tous les Membres en ce qui concerne la «prévention, l'endiguement et le traitement» de la COVID-19. Selon les proposant, l'objectif est d'éviter les obstacles à l'accès en temps utile à des produits médicaux abordables, y compris les vaccins et les médicaments, et à l'intensification de la fabrication et de la fourniture de produits médicaux essentiels (voir page 62).

Le Conseil a également débattu d'une proposition présentée en juin par l'Union européenne, qui appelle à limiter les restrictions à l'exportation de vaccins et de



thérapies contre la COVID-19, à soutenir l'expansion de la production et à faciliter le recours aux dispositions actuelles relatives aux licences obligatoires figurant dans l'Accord sur les ADPIC.

Le Conseil des ADPIC a fait savoir au Conseil général que les Membres n'étaient pas parvenus à un consensus sur ces propositions, mais il a souligné leur objectif commun de garantir à tous l'accès à des vaccins et des médicaments de qualité, sûrs, efficaces et abordables contre la COVID-19.

Promotion de la transparence

En mars 2021, le Secrétariat de l'OMC a publié le premier Rapport annuel sur les notifications et autres flux de renseignements qui, entre autres choses, explique les mécanismes de transparence liés à l'Accord sur les ADPIC et les tendances en matière de notification.

En 2021, 15 Membres de l'OMC ont notifié au Conseil des ADPIC des législations nouvelles ou actualisées en matière de propriété intellectuelle. À ce jour, 139 Membres ont notifié leur législation d'application de l'Accord sur les ADPIC. Plusieurs Membres ont fourni



des informations complémentaires sur la législation qu'ils ont notifiée.

En outre, 112 Membres ont répondu à une liste de questions en notifiant les principaux éléments de leurs systèmes assurant le respect des droits de propriété intellectuelle et 147 ont notifié les points de contact pour coopérer entre eux en vue d'éliminer le commerce des produits portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle. Les notifications des Membres constituent une importante source d'information et de transparence.

En mai 2021, la Bolivie a fait savoir qu'elle avait besoin d'importer 15 millions de doses de vaccins contre la COVID-19 au titre de l'article 31bis de l'Accord sur les ADPIC, qui permet aux pays tributaires des importations d'accéder à des médicaments, vaccins et autres produits pharmaceutiques abordables. Antigua-et-Barbuda a aussi notifié à l'OMC qu'elle ferait usage du même système de licences obligatoires spéciales.

En juillet, l'Union européenne a présenté à la Chine une demande de renseignements au titre de l'article 63:3 de l'Accord sur

les ADPIC concernant plusieurs décisions judiciaires et réglementations relatives aux brevets.

Le Conseil a été informé des mesures relatives aux ADPIC visées dans les rapports de suivi du commerce du G-20 et de l'OMC établis par le Directeur général (voir page 136) ainsi que des questions de politique relatives à la propriété intellectuelle soulevées lors des examens des politiques commerciales, y compris l'évolution des régimes de droit d'auteur, de marques, d'indications géographiques et de brevets, les moyens de faire respecter les droits en ligne et à la frontière et la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle.

Le portail e-TRIPS et le système de présentation en ligne des notifications pour les Membres de l'OMC simplifient la présentation et la gestion des notifications et des autres documents liés à la transparence et offrent un accès facile à tous les documents relatifs aux ADPIC.

Prorogation de la période de transition pour les PMA

En juin, le Conseil est convenu de proroger la période de transition permettant aux PMA Membres d'appliquer les dispositions de l'Accord sur les ADPIC jusqu'au 1^{er} juillet 2034, ou jusqu'à la date à laquelle un Membre cesse de faire partie des PMA, la date la plus rapprochée étant retenue.

Incitations au transfert de technologie

En mars 2021, le Conseil a achevé le dix-huitième examen annuel des rapports présentés par les pays développés sur les incitations offertes pour promouvoir et encourager le transfert de technologie vers les PMA. Les experts qui avaient assisté à un atelier virtuel sur la mise en œuvre des dispositions organisé immédiatement avant la réunion de mars ont pris part aux discussions. Le Conseil a commencé le dix-neuvième examen annuel en octobre.

Plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation dans le domaine des ADPIC

Le Conseil des ADPIC a poursuivi ses discussions sur l'application des plaintes dites en situation de non-violation ou motivées par une autre situation. La question est de savoir si les Membres peuvent porter un différend devant l'OMC si un avantage escompté au titre de l'Accord sur les ADPIC a été annulé, même s'il n'y a pas eu violation. En novembre, le Conseil est convenu de recommander à la douzième Conférence ministérielle de proroger le moratoire actuel concernant les plaintes de ce type jusqu'à la Conférence ministérielle suivante.

Végétaux, animaux, biodiversité et connaissances traditionnelles

Le Conseil a poursuivi ses discussions sur la brevetabilité des inventions concernant les végétaux et les animaux, sur la relation entre l'Accord sur les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique (CDB) et sur la protection des connaissances traditionnelles et du folklore.

Les Membres de l'OMC ont réitéré leurs positions sur la question de savoir si l'Accord sur les ADPIC devrait être amendé afin d'interdire la brevetabilité du vivant et celle de savoir si l'Accord sur les ADPIC devrait faire plus – et, dans l'affirmative, comment – pour promouvoir les objectifs de la CDB de garantir l'accès autorisé et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées dans d'autres juridictions des Membres.

Coopération technique et renforcement des capacités

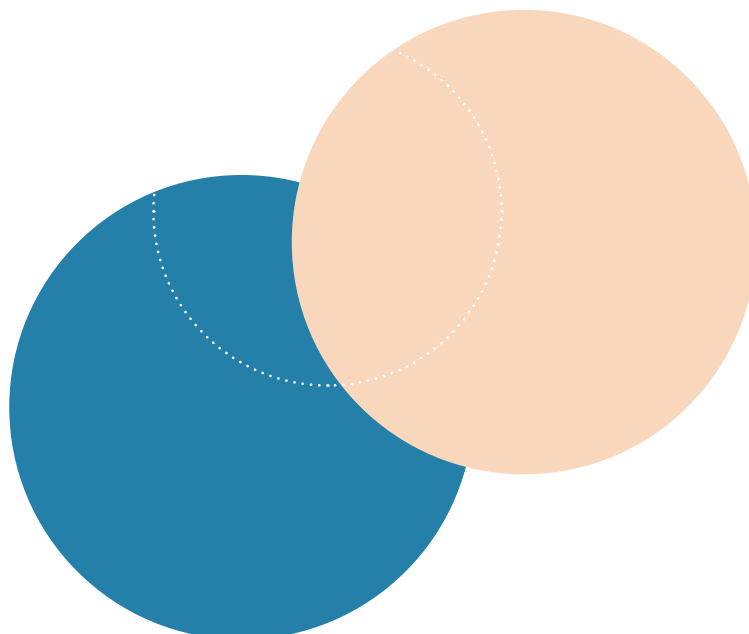
En mars 2021, le Conseil a conclu un examen annuel de la coopération technique et du renforcement des capacités. En juin, les pays en développement Membres, les organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur et le Secrétariat de l'OMC ont été invités à communiquer des renseignements à jour sur leurs activités. Le Conseil des ADPIC a commencé l'examen annuel 2021-2022 en octobre.

Une série de webinaires TRIPS@25, qui a débuté en novembre 2020 pour marquer le 25^e anniversaire de l'Accord sur les ADPIC, a réuni des experts afin de discuter des aspects économiques de la propriété intellectuelle, des biotechnologies et de la biodiversité, des connaissances traditionnelles, et des ADPIC et de la concurrence.

Propriété intellectuelle et innovation

Le Conseil a poursuivi ses échanges de renseignements sur la propriété intellectuelle et l'innovation, en se concentrant sur les sujets suivants : rendre les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) plus compétitives dans les technologies vertes ; les femmes et la propriété intellectuelle ; et la propriété intellectuelle pour l'investissement, le financement et l'apport de fonds. Les Membres ont partagé leurs expériences et leurs politiques nationales dans ces domaines.

En septembre, l'OMC et l'OMPI ont publié un ouvrage intitulé « La politique de la concurrence et la propriété intellectuelle dans l'économie mondiale d'aujourd'hui », qui examine le lien positif entre la propriété intellectuelle et la concurrence. Avec l'OMS, les deux organisations ont aussi mis à jour leur « approche intégrée de la santé, du commerce et de la propriété intellectuelle pour faire face à la pandémie de COVID-19 », qui concerne les systèmes de santé et les réponses apportées au niveau mondial.



Commerce et environnement

- **Le Comité du commerce et de l'environnement a examiné divers sujets tels que la réforme des subventions aux combustibles fossiles, l'économie circulaire, les matières plastiques, le changement climatique, la durabilité et les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières.**
- **De nombreux Membres de l'OMC ont réaffirmé leur ferme soutien au Comité en ce qui concerne les questions environnementales et son rôle d'instance de discussion et de partage d'expériences.**
- **Plusieurs Membres ont informé le Comité de leurs mesures nationales de lutte contre la pollution par les plastiques et de soutien au commerce durable.**
- **Le commerce peut et doit contribuer à l'élaboration d'un programme global de lutte contre le changement climatique, a déclaré la DG Okonjo-Iweala lors de la COP26.**

Informations de base

Le développement durable et la protection et la préservation de l'environnement sont des objectifs fondamentaux de l'OMC. Le Comité du commerce et de l'environnement est chargé d'étudier la relation entre le commerce et l'environnement.

Le Comité du commerce et de l'environnement (CCE) a examiné divers sujets tels que la réforme des subventions aux combustibles fossiles, l'économie circulaire, qui met l'accent sur la réutilisation et le recyclage des matériaux, la pollution par les matières plastiques, le changement climatique, la durabilité et les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières.

À chaque réunion du Comité, des discussions ont eu lieu et des informations ont été diffusées sur trois initiatives en faveur du commerce et de l'environnement lancées par les Membres : le Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable, les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale et la Réforme des subventions aux combustibles fossiles (FFSR). Les coorganisateur de ces initiatives ont informé le Comité de leurs préparatifs concernant des déclarations ministérielles.

Plusieurs Membres ont informé le Comité de leurs efforts nationaux de lutte contre la pollution par les plastiques. La République centrafricaine a présenté des politiques nationales, dont une interdiction des plastiques et emballages non biodégradables. Les Maldives ont fait part de leurs efforts pour éliminer les plastiques à usage unique d'ici à 2023. La Norvège a informé les Membres de sa stratégie pour une économie verte et circulaire et de sa stratégie révisée sur les matières plastiques. Et le Royaume d'Arabie saoudite a exposé son cadre d'économie circulaire du carbone, tandis que le Maroc a décrit sa stratégie nationale en faveur d'un littoral sans plastique.

À chacune des réunions tenues en 2021, l'Union européenne a informé les Membres de l'OMC de divers aspects de son Pacte vert pour l'Europe, qui vise un niveau zéro d'émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050. En mars, elle a présenté sa « Politique commerciale ouverte, durable et volontariste », dont elle a dit qu'elle était centrée sur la durabilité. Elle a de nouveau mentionné son mécanisme d'ajustement carbone à la



Le commerce peut et doit contribuer à l'élaboration d'un programme global de lutte contre le changement climatique.

DG Okonjo-Iweala

frontière, qui vise à lutter contre le risque de « fuite de carbone », c'est-à-dire le risque que des entreprises transfèrent leur production dans des pays où le coût du carbone est inférieur. Les délégations ont souligné qu'il était important de faire en sorte que les mesures ne constituent pas une restriction déguisée au commerce international.

À la réunion de juin, les Membres ont examiné un exposé conjoint de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay sur la production alimentaire durable. Le Paraguay a dit qu'il était vital de relever les défis du changement climatique en améliorant la résilience des systèmes de production alimentaire et la sécurité alimentaire mondiale. Les Maldives ont fourni au Comité des renseignements actualisés sur la pêche durable. Elles ont suggéré que les droits d'importation soient établis sur la base des méthodes de pêche et de leur impact sur le milieu marin plutôt que du niveau de développement du pays, comme c'est actuellement le cas. Le Canada a fait le point sur le commerce et l'économie circulaire.

Préparation de la douzième Conférence ministérielle

Le Président du Comité, l'Ambassadeur Manuel A.J. Teehankee (Philippines), a fait le point sur ses consultations en vue d'une contribution potentielle à une déclaration ministérielle pour la douzième Conférence ministérielle. À la réunion d'octobre, de nombreuses délégations ont réaffirmé qu'elles soutenaient résolument les travaux importants du Comité s'agissant du lien entre commerce et environnement et du rôle du Comité comme instance de discussion et de partage d'expériences.



De nombreux Membres ont dit qu'ils souhaitaient faire une référence générale, dans un document final de la douzième Conférence ministérielle, aux travaux en lien avec le commerce et l'environnement, au changement climatique, à la durabilité environnementale et aux travaux du Comité s'agissant de remédier aux problèmes environnementaux qui ont des conséquences pour le commerce.

Changement climatique et commerce

Le commerce peut et doit contribuer à l'élaboration d'un programme global de lutte contre le changement climatique, a déclaré la DG Okonjo-Iweala lors de sa rencontre avec les dirigeants mondiaux et les parties prenantes à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) qui s'est tenue à Glasgow (Écosse) en novembre.

Le Royaume-Uni et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont donné régulièrement des informations sur leurs préparatifs en vue de la COP26. Le Royaume-Uni a également informé les Membres au sujet du Dialogue sur les forêts, l'agriculture et le commerce des produits de base, une feuille de route lancée alors qu'il présidait la COP26, qui comporte des actions destinées à protéger les forêts et

La DG Okonjo-Iweala souligne le rôle du commerce dans une action ambitieuse et juste pour le climat lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) à Glasgow (Écosse).]

d'autres écosystèmes vitaux tout en favorisant la durabilité des chaînes d'approvisionnement, du commerce et du développement.

Certains Membres ont fait part de leur expérience concernant les stratégies d'atténuation du changement climatique : la Suisse a mentionné son engagement à l'égard d'un niveau zéro d'émissions nettes d'ici à 2050 ; les Maldives ont évoqué leurs politiques visant à promouvoir le commerce de produits à haut rendement énergétique et de produits respectueux de l'environnement, et le Pakistan a présenté le cas d'une entreprise de fabrication et d'exportation de pneus et de chaussures qui a opté pour une activité plus durable en exploitant l'énergie solaire.

La Nouvelle-Zélande a tenu le Comité au courant des négociations menées au titre de la proposition d'accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS), lancée par le Costa Rica, les Fidji, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Suisse. Cet accord supprimerait les droits de douane sur les biens environnementaux et comporterait des engagements nouveaux et contraignants pour les services environnementaux, des disciplines visant à éliminer les subventions aux combustibles fossiles nuisibles et des programmes volontaires d'étiquetage écologique.

La Directrice générale adjointe Angela Ellard a souligné le rôle du commerce international et de l'OMC dans la lutte contre le changement climatique. Prenant la parole au nom de la DG lors de l'événement « Global Leaders for Climate Action » organisé en octobre par la Chambre de commerce internationale (Royaume-Uni), elle a fait observer qu'il n'appartenait pas à l'OMC d'établir les objectifs de la politique climatique mondiale, mais que l'Organisation jouait un rôle important à cet égard, car ses règles régissaient les taxes, les droits de douane, les subventions, les mesures réglementaires et d'autres instruments pertinents dans le cadre de la mise en œuvre des politiques climatiques. En octobre également, dans le cadre de dialogues sur le commerce, le rôle du commerce dans le soutien à l'action en faveur du climat a été examiné (voir page 176).

Base de données et publications nouvelles sur l'environnement

Le Secrétariat de l'OMC a informé les Membres des derniers renseignements disponibles dans la base de données sur l'environnement, qui contient toutes les notifications relatives à l'environnement (voir la figure 13), ainsi que les mesures et politiques environnementales mentionnées dans les rapports d'examen des politiques commerciales. Le nombre de notifications est passé à 827 en 2020 contre 311 en 2005, ce qui témoigne d'une amélioration de la transparence.

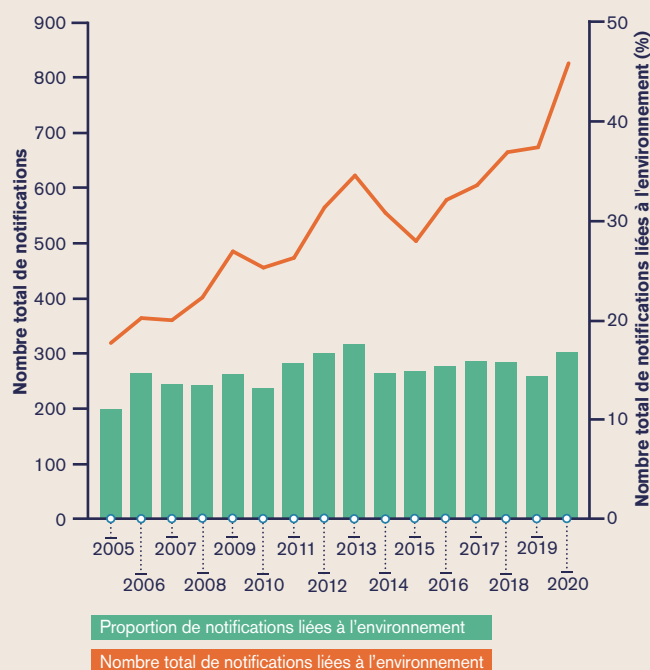
Le Secrétariat de l'OMC a publié cinq notes d'information sur le commerce, le climat et les questions connexes afin de soutenir les efforts visant à tirer parti de la politique commerciale dans le cadre d'une action efficace et juste en matière de climat. Elles allaient de renseignements concernant les dispositions



827

Le nombre de notifications est passé à 827 en 2020 contre 311 en 2005.

Figure 13: Notifications liées à l'environnement, 2005 à 2020





relatives au changement climatique intégrées dans les accords commerciaux régionaux à la résilience du commerce face aux catastrophes naturelles, en passant par les émissions de carbone associées au commerce international.

L'OMC et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables ont lancé une nouvelle publication qui met en relief le besoin de politiques commerciales ouvertes et de normes de produit harmonisées pour soutenir le déploiement des technologies photovoltaïques solaires. Il y est écrit qu'en favorisant une expansion dans le domaine de l'énergie solaire, le commerce peut contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux et soutenir la reprise économique après la crise de la COVID-19.

Activités de communication et de formation

Plusieurs événements ont été organisés en marge des réunions du Comité, dont une table ronde de haut niveau sur le thème « Commerce, environnement et durabilité : le point sur la relance verte à l'ère de la COVID-19 » par la Barbade et les Maldives en mars 2021. Un événement organisé en partenariat avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU et la Nouvelle-Zélande a servi de cadre au lancement du Rapport 2021 sur le commerce et l'investissement en Asie-Pacifique. Par ailleurs, le Secrétariat de l'OMC a présenté le nouveau cours d'apprentissage en ligne de l'OMC sur le commerce et l'économie circulaire.



Usine de fabrication de puces à Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam).

Commerce et transfert de technologie

- **Le Groupe de travail a continué d'examiner la relation entre commerce et transfert de technologie grâce à un partage d'expériences.**
- **Les pays les moins avancés (PMA) ont demandé qu'il y ait un plus grand partage d'informations et que les travaux avancent au sujet des mesures appropriées pour accroître les flux de technologie vers les pays en développement.**
- **Certains Membres ont proposé un atelier pour examiner les obstacles technologiques auxquels les Membres se sont heurtés durant la pandémie de COVID-19.**

Informations de base

Le Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie a été établi en 2001 par la Conférence ministérielle de Doha « pour examiner la relation entre le commerce et le transfert de technologie et faire des recommandations sur les mesures qui pourraient être prises, dans le cadre du mandat de l'OMC, pour accroître les apports de technologie aux pays en développement ».

Le Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie a poursuivi l'examen de la relation entre commerce et transfert de technologie et de toutes recommandations éventuelles sur les mesures qui pourraient être prises dans le cadre du mandat de l'OMC pour accroître les apports de technologie aux pays en développement.

À la réunion d'octobre, certains Membres ont appelé à relancer les travaux du Groupe, y compris en organisant un atelier sur le transfert de technologie qui analyserait plus particulièrement les obstacles d'ordre technologique auxquels les Membres se sont heurtés durant la pandémie de COVID-19.

Le Japon a présenté un projet mené au Vanuatu depuis 2006 pour promouvoir la gestion locale des ressources côtières. Son exposé portait principalement sur l'approche en matière de gestion et sur les instruments et outils élaborés pour le projet. Les Membres ont apprécié cet exposé, qui offrait une expérience concrète avec des points de vue provenant du terrain.

Le Viet Nam a décrit les mesures qu'il avait prises pour mettre en correspondance les acheteurs et les vendeurs de technologies et qui reposaient sur quatre piliers : un cadre juridique favorable, une meilleure compréhension du côté de la demande, un élargissement du côté de l'offre et un soutien aux intermédiaires.

Le Groupe des PMA a souligné le rôle critique de la technologie dans le développement et a demandé qu'il y ait un plus grand partage d'informations entre les Membres et que les travaux avancent au sujet des mesures recommandées pour accroître les flux de technologie vers les pays en développement.

Accords commerciaux régionaux

- **Le Comité des accords commerciaux régionaux a tenu le 21 juin 2021 une centième session historique au cours de laquelle ses travaux ont été salués par la DG Okonjo-Iweala.**
- **L'OMC a reçu 32 notifications d'accords commerciaux régionaux (ACR) actuellement en vigueur, contre 59 en 2020. Sur l'ensemble de ces notifications, 14 concernaient le Royaume-Uni.**
- **Les 32 notifications portaient sur 21 ACR, dont 9 concernant le Royaume-Uni.**
- **Le nombre d'ACR (y compris les adhésions à des ACR existants) examinés par les Membres de l'OMC au titre du Mécanisme pour la transparence des ACR a dépassé 215 accords concernant 133 Membres.**

Informations de base

Le Comité des accords commerciaux régionaux (CACR) est chargé de surveiller tous les ACR notifiés à l'OMC, à l'exception de ceux qui le sont au titre de dispositions spéciales concernant les accords entre pays en développement (Clause d'habilitation), qui sont examinés par le Comité du commerce et du développement. Il examine les différents ACR et analyse leurs implications systémiques pour le système commercial multilatéral.

Le Comité a tenu une centième session historique

Le Comité des accords commerciaux régionaux a tenu le 21 juin 2021 une centième session historique au cours de laquelle ses travaux ont été salués par la DG Okonjo-Iweala comme étant particulièrement précieux à une époque où les relations commerciales deviennent plus complexes en raison des nouveaux ACR.

« Il y a toujours eu une relation étroite entre les ACR et le système commercial multilatéral, a-t-elle déclaré. ... Le travail effectué par le Comité nous aide à comprendre comment cette relation évolue et nous rappelle régulièrement combien il est important que les ACR et le système commercial multilatéral poursuivent les mêmes objectifs. »

Notifications

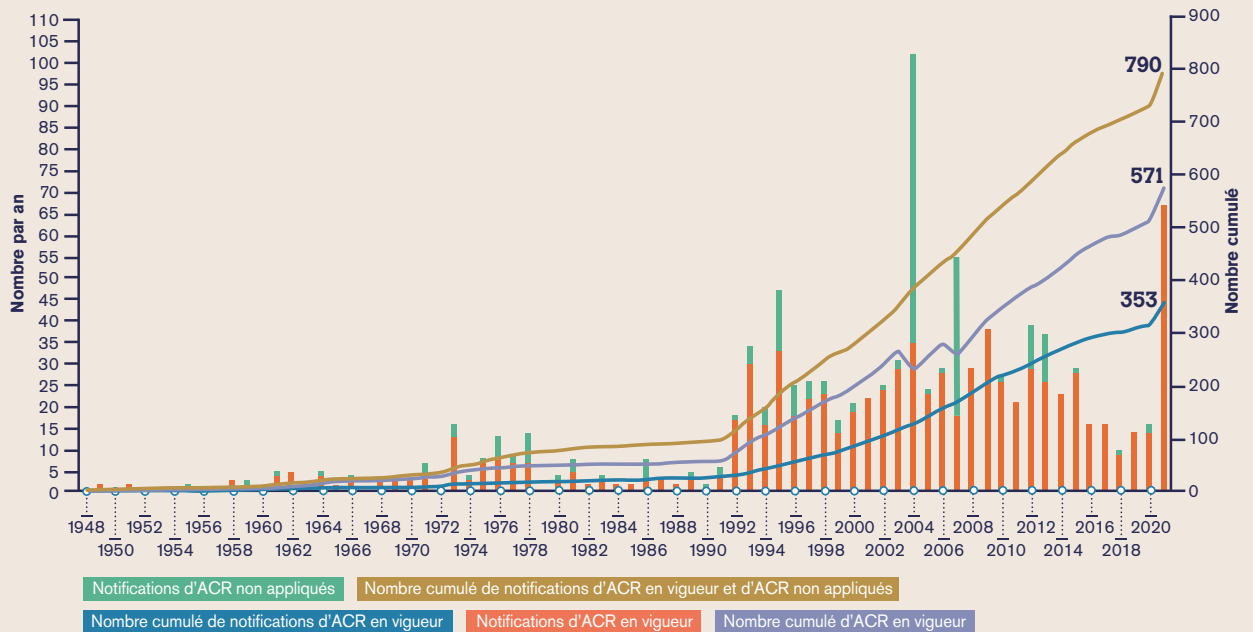
Les Membres de l'OMC ont présenté 32 notifications d'ACR, qui sont des accords commerciaux préférentiels réciproques entre 2 ou plusieurs partenaires. Quatorze de ces notifications concernaient le Royaume-Uni, qui a quitté l'Union européenne en 2020. Les 32 notifications – contre 59 en 2020 (dont 45 concernant le Royaume-Uni) – portent sur 21 ACR, dont 9 concernent le commerce de marchandises uniquement et 12 le commerce de marchandises et de services.

Dix de ces ACR liaient des partenaires en développement et des partenaires développés tandis que 8 liaient des partenaires en développement, et trois des partenaires développés uniquement. C'est l'Union européenne qui était partie au plus grand nombre d'ACR (13), suivie par l'Asie-Pacifique (7), l'Afrique (6), les Amériques (3), le Moyen-Orient (2) et la Communauté d'États indépendants (1). Onze de ces accords liaient des Membres provenant de deux régions différentes. Au 31 décembre 2021, le nombre total de notifications d'ACR s'élevait à 790, dont 572 concernaient des ACR en vigueur (voir la figure 14).



32

Les Membres de l'OMC ont présenté 32 notifications d'ACR, dont 14 concernaient le Royaume-Uni.

Figure 14: ACR notifiés au GATT/à l'OMC (1948-2021), par année d'entrée en vigueur

Note : Pour les notifications, les volets des ACR relatifs aux marchandises, aux services et aux adhésions à un ACR sont comptés séparément. Les lignes correspondant à un nombre cumulé indiquent le nombre d'ACR/de notifications en vigueur pour une année donnée. Les notifications d'ACR en vigueur sont indiquées par année d'entrée en vigueur et les notifications d'ACR non appliqués sont indiquées par année où ils ont cessé d'être appliqués.



Les aspects marchandises et services des ACR et des adhésions aux ACR existants sont notifiés et décomptés séparément. Si l'on compte les 3 éléments ensemble, les notifications ont porté sur 551 ACR, dont 353 étaient en vigueur.

Le nombre d'ACR non notifiés a augmenté de 2 pour s'établir à 56 depuis novembre 2020. Le Secrétariat de l'OMC publie, avant chaque réunion du Comité, une liste des ACR en vigueur mais non notifiés.

Terminal portuaire de Douvres (Royaume-Uni).

Surveillance des ACR

Tous les ACR sont soumis au Mécanisme pour la transparence des accords commerciaux régionaux, qui est entré en vigueur en décembre 2006. Ce mécanisme énonce des lignes directrices précisant à quel moment un nouvel ACR doit être notifié au Secrétariat de l'OMC et quels renseignements et données doivent être fournis. Il exige également que le Secrétariat établisse une présentation factuelle de chaque ACR et que les Membres de l'OMC examinent chacun de ces accords.

À la fin de 2021, plus de 215 ACR actuellement en vigueur (y compris les adhésions) concernant 133 Membres de l'OMC avaient été examinés.

Les ACR notifiés au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) sont examinés par le Comité des accords commerciaux régionaux (CACR), tandis que les ACR notifiés au titre de la Clause d'habilitation (voir page 154) sont examinés par le Comité du commerce et du développement (CCD) sur la base de la présentation factuelle établie par le Secrétariat de l'OMC (voir le tableau 3).

Dans le cadre du Mécanisme pour la transparence, les Membres de l'OMC sont encouragés à informer le Secrétariat de tout accord en cours de négociation ou des accords qui ont été signés mais qui ne sont pas encore entrés en vigueur («annonces préalables»). Ils sont tenus d'informer le Secrétariat de toutes modifications apportées à un accord notifié et de présenter un rapport dès qu'un accord est pleinement mis en œuvre.

En 2021, le CACR a examiné 12 notifications d'ACR, les volets marchandises, services et adhésions étant comptés séparément, contre 17 en 2020 et 20 en 2019. Le CCD a examiné 6 ACR. En 2021, aucune annonce préalable n'a été reçue des Membres.

Dans le cadre du Mécanisme pour la transparence, le CACR examine aussi les rapports présentés à la fin de la mise en œuvre des accords; il s'agit de brefs rapports écrits

sur la mise en œuvre des engagements de libéralisation. Ils sont importants pour savoir si les ACR produisent les résultats escomptés. Aucun rapport de ce type n'a été reçu au cours de l'année. Le Président Cleopa Kilonzo Mailu (Kenya) a noté qu'il y avait 156 ACR pour lesquels des rapports n'avaient pas encore été présentés au 8 février 2021, contre 145 l'année précédente.

Le Conseil général a établi le Mécanisme pour la transparence à titre provisoire en 2006. Les Membres doivent examiner la relation juridique entre le Mécanisme et les dispositions pertinentes de l'OMC relatives aux ACR. Le Groupe de négociation sur les règles a entamé cet examen en 2011. Lors de la dixième Conférence ministérielle, qui s'est tenue à Nairobi en décembre 2015, les Ministres ont demandé aux Membres de l'OMC de s'employer à transformer le mécanisme provisoire en un mécanisme permanent.

Tableau 3: ACR (y compris les adhésions aux ACR existants) examinés en 2021

ACR examinés par le CACR

Union européenne – Singapour (marchandises et services)

Pérou – Australie (marchandises et services)

Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) (marchandises et services)

Union européenne – Viet Nam (marchandises et services)

Indonésie – Australie (marchandises et services)

États-Unis – Mexique – Canada (USMCA/CUSMA/T-MEC) (marchandises et services)

ACR examinés par le CCD

Inde – Népal (marchandises)

Mexique – Paraguay (marchandises)

Mexique – Brésil (marchandises)

Indonésie – Pakistan (marchandises)

El Salvador – Cuba (marchandises)

Mexique – Équateur (marchandises)

Note: Le tableau fait référence à 12 accords, dont 6 concernent à la fois les marchandises et les services et 6 concernent uniquement les marchandises. D'autres renseignements sur ces accords peuvent être consultés dans la base de données de l'OMC sur les ACR: <http://rtais.wto.org>.

Examens des politiques commerciales

➤ **En 2021, l'Organe d'examen des politiques commerciales a examiné les politiques commerciales de 18 Membres de l'OMC. Trois examens ont été reportés à 2022-2023 en raison de la COVID-19.**

➤ **En 2022, 23 examens sont prévus, dont 1 qui aurait dû avoir lieu en 2021.**

L'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC) a examiné les politiques commerciales de 18 Membres, dont celles du Tadjikistan pour la première fois (voir le tableau 4). La plupart des examens ont eu lieu sous forme virtuelle ou hybride.

Informations de base

Le Mécanisme d'examen des politiques commerciales renforce la transparence des politiques et pratiques commerciales des Membres de l'OMC, afin d'améliorer le respect des règles de l'OMC et le fonctionnement du système commercial multilatéral. Grâce à l'examen périodique des politiques commerciales, il permet d'examiner collectivement les politiques et pratiques commerciales des différents Membres dans tous les domaines liés au commerce. Les examens ne sont pas censés servir de base à l'exécution des obligations ou à des procédures de règlement des différends.

L'OEPC a reporté un examen à 2022 en raison de la pandémie. Deux autres examens – concernant les Membres de l'OMC appartenant à la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et à l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) – ont été reportés à 2022-2023 pour la même raison. L'OEPC a effectué 527 examens depuis 1989, leur répartition par région étant équilibrée (voir la figure 15).

La pandémie de COVID-19 a constitué un thème commun à tous les EPC. La plupart des Membres ont subi une récession économique, à laquelle ils ont répondu par diverses mesures de protection, parmi lesquelles des incitations budgétaires et monétaires, des mesures à la frontière et des prohibitions, mais aussi par des mesures d'ouverture des échanges telles que l'abaissement des droits de douane. De nombreux Membres ont indiqué que ces mesures étaient souvent prudentes mais qu'elles devraient éviter de créer des obstacles non nécessaires au commerce ou de perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les Membres tributaires du secteur des voyages et du tourisme, qui sont souvent des petites économies insulaires, ont été particulièrement touchés par la pandémie.

De nombreux Membres ont été félicités pour leur rôle actif dans diverses initiatives liées à des déclarations conjointes (voir page 66). Un autre thème commun des EPC était la question des femmes et du commerce et la participation à la Déclaration de Buenos Aires sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes et au Groupe de travail informel de l'OMC sur le commerce et l'égalité des genres (voir page 76).

La pandémie de COVID-19 a constitué un thème commun à tous les EPC. La plupart des Membres ont subi une récession économique, à laquelle ils ont répondu par diverses mesures de protection.

Tableau 4 : Principales questions soulevées dans le cadre des EPC de 2021

Membre	Principales questions
Arabie saoudite, Royaume d'	Leadership dans les réformes du G-20 et de l'OMC, réformes complètes, diversification de l'économie, prescriptions en matière de localisation, respect de la propriété intellectuelle, marchés publics, notifications
Argentine	Secteur agricole fort, situation budgétaire, taxes à l'exportation, facilitation des échanges, restrictions de change, licences d'importation, droits de douane excédant les taux consolidés, transparence, concurrence et contrôle des prix, micro, petites et moyennes entreprises (MPME), marchés publics, droits de propriété intellectuelle (DPI)
Bahreïn, Royaume de	Diversification de l'économie, investissement, notifications, intégration régionale, procédures douanières, prescriptions applicables aux entreprises, marchés publics, concurrence
Chine	Libéralisation des échanges, facilitation des échanges, climat de l'investissement, soutien aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA), transparence des mesures étatiques, soutien aux entreprises publiques, énergie propre, normes sanitaires et phytosanitaires (SPS), protection des DPI, pêche, mesures discriminatoires
Corée, République de	Résilience économique, commerce numérique, questions de réglementation, droits de douane relativement élevés et complexes, facilitation des échanges, accès aux marchés pour les produits agricoles, libéralisation des services, énergie, New Deal coréen
Fédération de Russie	Réformes de politique dans plusieurs domaines du commerce, simplification de la structure tarifaire, soutien aux pays en développement, marchés publics, y compris les prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux, améliorations apportées au climat des affaires et des investissements, transparence des entreprises publiques, obstacles techniques au commerce, SPS, restrictions à l'exportation
Inde	Transparence des réglementations, climat des affaires et de l'investissement, facilitation des échanges, taux des droits de douane, mesures correctives commerciales, taxe sur les marchandises et les services, réglementations SPS, marchés publics et préférences locales, intervention du gouvernement dans les services, secteur des services
Maurice	Diversification vers l'économie de services, ouverture des échanges, accords commerciaux régionaux, participation de l'État aux activités économiques, renforcement du régime de propriété intellectuelle, politiques de l'agriculture et de la pêche, mesures de facilitation des échanges
Mongolie	Concentration de l'économie et du commerce sur quelques secteurs et marchés, accords commerciaux régionaux, améliorations apportées au régime de l'investissement, facilitation des échanges, normes SPS, renforcement de la bonne gouvernance
Myanmar	Réformes importantes entreprises mais préoccupations quant à l'évolution politique, intégration dans les initiatives de l'ASEAN et les initiatives régionales, régime de l'investissement, facilitation des échanges, licences d'importation, droit de la concurrence
Nicaragua	Solide croissance économique avant la pandémie, coopération régionale, politique commerciale largement inchangée, réformes de la réglementation et cadre institutionnel, réformes de l'investissement étranger direct
Oman	Diversification de l'économie, transformation numérique, améliorations concernant l'investissement étranger, incitations en faveur de l'agriculture, protection des DPI, intégration régionale
Qatar	Résilience des résultats économiques, nombreuses réformes touchant le cadre institutionnel et réglementaire, services administratifs en ligne, ouverture à l'investissement étranger, Vision nationale 2030, notifications
République kirghize	Forte dépendance à l'égard du secteur minier et des envois de fonds, adhésion à l'Union économique eurasiatique, accès au marché, évaluation en douane, régime de l'investissement étranger, réforme des conditions de l'activité des entreprises, DPI, notifications
Singapour	Résultats économiques positifs, marchés ouverts, engagement à l'égard de l'OMC et participation aux déclarations conjointes, relèvement des consolidations tarifaires, incitations fiscales et non fiscales, rôle des services dans l'économie, modifications apportées au régime de la propriété intellectuelle
Tadjikistan	Efforts pour réduire au minimum les effets négatifs de la pandémie, forte dépendance à l'égard des exportations de produits de base et des envois de fonds, initiatives de réforme concernant les entreprises, stratégie de développement nationale, position dominante des entreprises publiques sur le marché
Tonga	Forte vulnérabilité à l'égard des risques naturels et des effets du changement climatique, réforme fiscale, gestion des finances, climat de l'investissement, transparence, dédouanement
Viet Nam	Chaînes de valeur mondiales et conditions de l'activité des entreprises, réforme structurelle, notifications, secteur manufacturier robuste, technologies de l'information et de la communication, entreprises publiques, marchés publics, propriété intellectuelle, services administratifs numériques, modernisation des douanes, harmonisation des normes



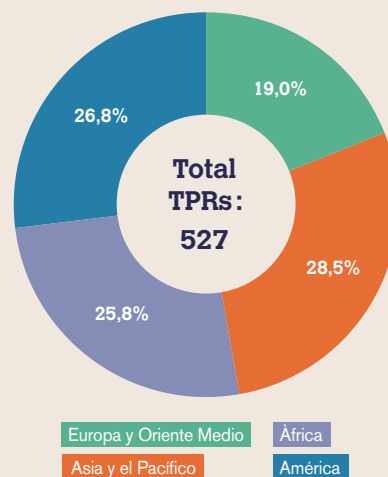
L'EPC de la Chine, effectué à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'accession du pays à l'OMC, a suscité un vif intérêt, 65 Membres ayant pris la parole et plus de 1 600 questions ayant été posées avant la réunion. Les Membres ont salué la participation active de la Chine à l'OMC et ont noté qu'elle en avait considérablement bénéficié. Certains se sont demandé si la Chine assumait des responsabilités à la mesure de son poids dans le commerce mondial.

Programme pour 2022

En 2022, 23 Membres de l'OMC doivent faire l'objet d'un examen, dont 1 qui aurait dû avoir lieu en 2021. Il s'agit des Membres suivants : Barbade ; Brésil ; Djibouti ; Émirats arabes unis ; États-Unis ; Géorgie ; Ghana ; Guyana ; Kazakhstan ; Mexique ; Nouvelle-Zélande ; Pakistan ; Panama ; République de Moldova ; République dominicaine ; Seychelles ; Suisse et Liechtenstein (regroupés) ; et Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho et Namibie (regroupés en tant que membres de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU)).

Production de coton au Tadjikistan. Le premier examen de la politique commerciale du Tadjikistan a eu lieu en 2021.

Figure 15 : Examens des politiques commerciales, par région, 1989 à 2021



Rapports de suivi du commerce

- **Les Membres de l'OMC ont fait preuve de modération en matière d'imposition de nouvelles mesures restrictives pour le commerce liées à la COVID-19 et ont continué d'éliminer les restrictions adoptées plus tôt au cours de la pandémie, selon le dernier Rapport de suivi du commerce de l'OMC sur les évolutions liées au commerce, qui porte sur la période allant de mi-octobre 2020 à mi-octobre 2021.**
- **Au milieu du mois d'octobre 2021, 205 mesures de facilitation des échanges liées à la COVID-19 concernant les marchandises, visant des échanges commerciaux estimés à 112 milliards de dollars EU, étaient toujours en vigueur, contre 56 mesures restrictives pour le commerce visant des échanges estimés à 92 milliards de dollars EU.**
- **De nombreux programmes de soutien économique mis en œuvre par les Membres de l'OMC pour atténuer les perturbations d'ordre économique et social causées par la COVID-19 ont été progressivement éliminés ou ajustés pour tenir compte des nouvelles circonstances et se préparer à la reprise postpandémie.**
- **Le nombre de restrictions commerciales non liées à la COVID-19 qui ont été instaurées au cours de la période considérée a baissé, mais le stock des restrictions existantes est resté élevé.**



Le rapport de suivi indique clairement que le système commercial multilatéral a été, et continue d'être, un facteur important dans notre réponse à la pandémie.

DG Okonjo-Iweala

Depuis le déclenchement de la pandémie et jusqu'au milieu d'octobre 2021, 399 mesures commerciales et liées au commerce en rapport avec la COVID-19 ont été mises en œuvre par les Membres de l'OMC et les observateurs pour les marchandises. Sur ce nombre, 262 (66%) étaient des mesures de facilitation des échanges et 137 (34%) pouvaient être considérées comme restrictives pour le commerce (voir la figure 16), selon le dernier Rapport de suivi du commerce de l'OMC publié en novembre.

«Le rapport de suivi indique clairement que le système commercial multilatéral a été, et continue d'être, un facteur important dans notre réponse à la pandémie», a dit la DG Okonjo-Iweala.

Les restrictions à l'exportation ont représenté 85% de l'ensemble des mesures restrictives

Informations de base

Au début de 2009, l'OMC a commencé un suivi régulier de l'évolution du commerce mondial, qui porte sur toutes les mesures commerciales appliquées par les Membres de l'OMC et les observateurs. Instauré à l'origine dans le contexte de la crise financière mondiale, cet exercice de suivi est devenu une fonction régulière de l'OMC, qui concourt aux objectifs de transparence du Mécanisme d'examen des politiques commerciales en mettant en lumière les dernières tendances dans la mise en œuvre des mesures qui facilitent ou restreignent les flux commerciaux. L'exercice est supervisé par l'Organe d'examen des politiques commerciales.

enregistrées, dont 59% avaient été abrogées à la mi-octobre 2021. Ainsi, 56 mesures de restriction des échanges restaient en place, dont 45 concernaient les exportations. «J'exhorte les Membres à éliminer dès que possible ces restrictions car elles risquent d'entraver la lutte contre la COVID-19, y compris la production et le déploiement des vaccins», a dit la DG Okonjo-Iweala.

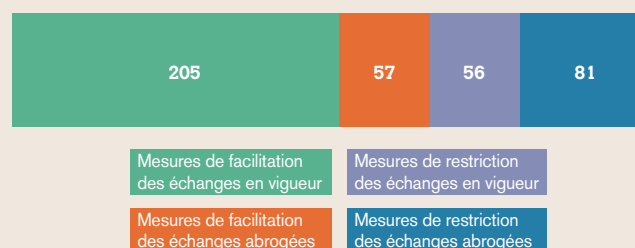
Environ 22% des mesures de facilitation des échanges liés à la COVID-19 ont été supprimées. Les échanges visés par les 205 mesures de facilitation des échanges liées à la COVID-19 encore appliquées ont été estimés par le Secrétariat de l'OMC à 112,1 milliards de dollars EU, tandis que ceux visés par les mesures restrictives se chiffraient à 92,3 milliards de dollars EU (voir la figure 17).

Au cours de la période, un nombre limité de nouvelles mesures commerciales et liées au commerce en rapport avec la COVID-19 ont été enregistrées pour les Membres de l'OMC s'agissant des marchandises. La plupart d'entre elles étaient des prorogations ou des levées de mesures existantes mises en œuvre au début de la pandémie. De même, le flux des nouvelles mesures de soutien liées à la COVID-19 prises par les Membres de l'OMC et les observateurs pour atténuer les effets sociaux et économiques de la pandémie a diminué.

Les secteurs de services ont été fortement touchés par la pandémie, et 138 (90%) des 153 mesures notifiées liées à la COVID-19 visant le commerce des services mises en place étaient toujours en vigueur à la mi-octobre 2021. Au cours de la période considérée, 29 nouvelles mesures en lien avec la COVID-19 visant les services ont été enregistrées par le Secrétariat de l'OMC.

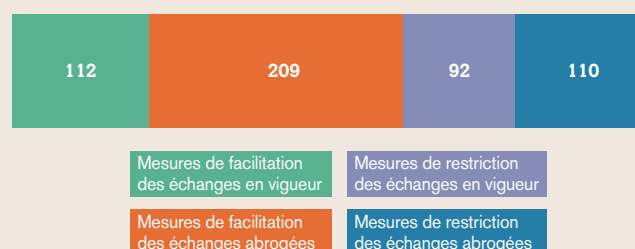
S'agissant des mesures liées au commerce ne se rapportant pas à la COVID-19, 124 nouvelles mesures de facilitation des échanges et 103 mesures restrictives pour le commerce concernant les marchandises ont été recensées. La valeur du commerce visé par les mesures de facilitation des importations introduites pendant la période considérée était estimée par le Secrétariat à 481,6 milliards de dollars EU, en forte baisse par rapport aux 731,3 milliards de dollars

Figure 16: Mesures commerciales et liées au commerce en rapport avec la COVID-19 visant les marchandises, à la mi-octobre 2021



Note : Les valeurs sont arrondies.

Figure 17: Commerce visé par les mesures commerciales et liées au commerce concernant les marchandises en rapport avec la COVID-19, à la mi-octobre 2021 (milliards de dollars EU)



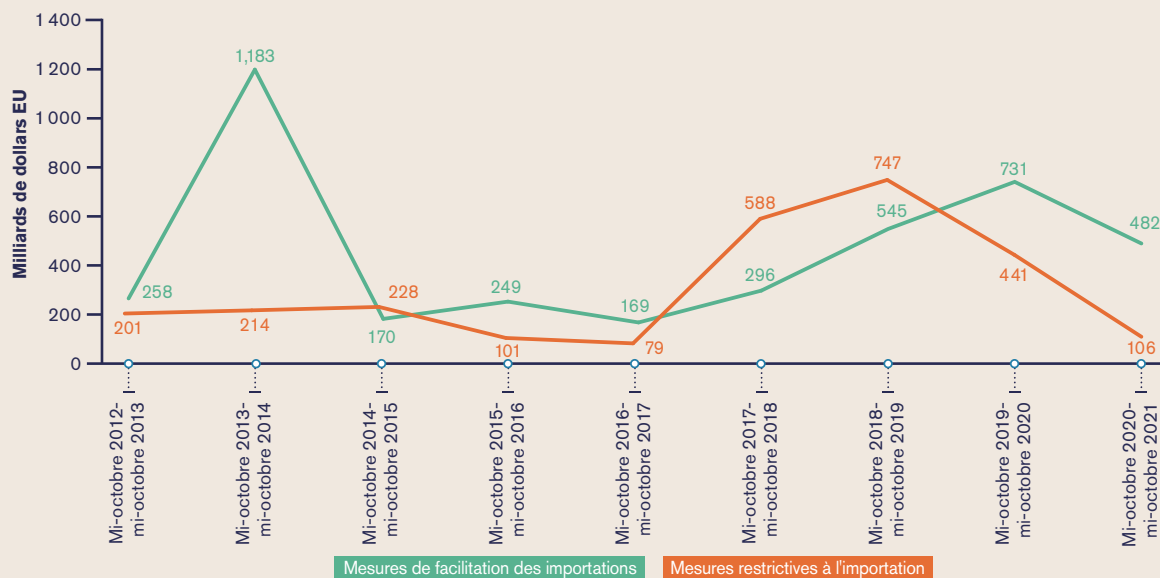
Note : Les valeurs sont arrondies.

EU de l'année précédente. La réduction ou l'élimination des droits de douane à l'importation représente la majorité des mesures de facilitation des échanges.

La valeur des échanges visés par les mesures de restriction des importations a chuté à 105,9 milliards de dollars EU (voir la figure 18), contre 440,9 milliards de dollars EU en 2020. Les principales mesures restrictives étaient des augmentations de droits de douane, des procédures douanières plus strictes, des restrictions quantitatives et des interdictions.

Bien que les nouvelles restrictions à l'importation ne touchent qu'un volume

Figure 18: Valeur (non cumulée) des échanges visés par de nouvelles mesures restrictives à l'importation au cours de chaque période d'établissement des rapports (milliards de dollars EU)



Note : Ces chiffres sont des estimations et représentent la valeur du commerce visé par les mesures (c'est-à-dire les importations annuelles des produits concernés en provenance des économies affectées par les mesures) introduites durant chaque période d'établissement des rapports et non l'incidence de ces mesures commerciales. Les mesures commerciales et liées au commerce en rapport avec la COVID-19 ne sont pas incluses.

La valeur des échanges visés par les mesures de restriction des importations a chuté à 105,9 milliards de dollars EU contre 440,9 milliards de dollars EU en 2020.

relativement faible d'échanges (voir la figure 18), le stock de mesures restrictives pour les importations mises en œuvre depuis 2009 et qui sont toujours en vigueur a été estimé à 1 500 milliards de dollars EU, soit environ 8,7 % des importations mondiales à la mi-octobre 2021.

Le volume des échanges visés par les enquêtes en matière de mesures correctives commerciales ouvertes par les Membres de l'OMC pendant la période considérée est tombé à 26,9 milliards de dollars EU, après avoir atteint un niveau record de 68,8 milliards de dollars EU en 2020. Les

mesures correctives commerciales restent un outil important de la politique commerciale, représentant 66 % de toutes les mesures commerciales non liées à la COVID-19 visant les marchandises consignées dans le rapport, contre 75 % l'année précédente. Au 8 octobre 2021, deux Membres seulement avaient notifié des mesures antidumping en lien avec la pandémie de COVID-19.

État d'avancement des rapports

En 2021, le Secrétariat de l'OMC a établi quatre rapports sur l'évolution des politiques commerciales au niveau mondial, dont deux sur les mesures commerciales adoptées par les économies du G-20. Les rapports de suivi du commerce n'ont aucun effet juridique sur les droits et obligations des Membres de l'OMC et ne se prononcent pas sur le point de savoir si une mesure commerciale est protectionniste ou non et ne remettent pas en question le droit explicite des Membres de prendre certaines mesures commerciales.



1,5

Le stock de restrictions à l'importation mises en œuvre depuis 2009 et toujours en vigueur représente 1 500 milliards de dollars EU.

Commerce, dette et finances

► **Les Membres de l'OMC ont examiné l'accès au financement du commerce durant la pandémie, sur la base de propositions présentées par la Côte d'Ivoire et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).**

► **La DG Okonjo-Iweala et le Directeur général de la Société financière internationale (SFI), Makhtar Diop, sont convenus de renforcer la coopération s'agissant d'identifier les déficits de financement du commerce et de diriger les ressources en matière de renforcement des capacités et autres ressources là où la demande est la plus forte.**

Informations de base

En 2001, les Ministres des pays Membres de l'OMC ont décidé d'établir un groupe de travail du commerce, de la dette et des finances pour examiner comment l'OMC pourrait contribuer à la solution durable des problèmes de dette extérieure de nombreux pays en développement et éviter que les possibilités commerciales des Membres de l'OMC soient compromises par l'instabilité financière. Le Groupe de travail s'est penché sur diverses questions financières qui ont un impact sur le commerce, notamment la disponibilité du financement du commerce et la relation entre les taux de change et le commerce.

En 2021, la reprise du commerce mondial des marchandises et les conditions monétaires favorables ont normalisé les marchés du financement du commerce sur les principaux axes d'échanges. Toutefois, dans de nombreux pays à faible revenu, les difficultés ont subsisté. Jusqu'à 80 % des transactions commerciales mondiales comportent un financement, qui prend souvent la forme d'un crédit, d'une garantie ou d'une assurance-crédit.

L'enquête réalisée en 2021 par la Banque asiatique de développement sur les déficits mondiaux de financement du commerce montre que le déficit global – financements demandés mais refusés par les prêteurs ou les donateurs – s'est creusé pour atteindre 1 700 milliards de dollars EU en 2020. Les plus touchés sont les pays en développement, notamment les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Les MPME dirigées par des femmes affichent le plus fort taux de rejet : 70 %. Dans une enquête menée en 2021, la Banque africaine de développement et la Banque africaine d'import-export constatent aussi des taux de rejet plus élevés et une réticence croissante des banques internationales à assumer des risques liés aux paiements commerciaux dans les pays où les conditions économiques se sont détériorées.



1,7

Le déficit de financement du commerce a atteint 1 700 milliards de dollars EU en 2020.

Les MPME dirigées par des femmes dans les pays à faible revenu affichent le plus fort taux de rejet pour le financement du commerce.





La DG Okonjo-Iweala et le Directeur général de la SFI, Makhtar Diop, se sont rencontrés virtuellement en novembre pour étudier les moyens d'améliorer la disponibilité du financement du commerce.

La Côte d'Ivoire a proposé au Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances un programme de travail destiné à faciliter la mise à disposition de fonds pour le commerce, notamment en faveur des MPME, avec une priorité aux pays en développement touchés par la pandémie de COVID-19. Cette proposition a été intégrée dans une proposition du Groupe ACP, qui a été élargie à d'autres domaines du financement du commerce et du service de la dette.

Les Membres ont généralement reconnu les difficultés d'accès au financement du commerce rencontrées par les pays en développement au plus fort de la pandémie de COVID-19. Ils ont cependant noté que les déficits de financement du commerce étaient en grande partie structurels et existaient déjà avant la pandémie. Des progrès ont été accomplis dans l'identification des domaines potentiels de consensus sur plusieurs points des nouvelles propositions.

En novembre, la DG Okonjo-Iweala et le Directeur général de la SFI, Makhtar Diop, sont convenus de renforcer la coopération s'agissant d'étudier les moyens d'améliorer la disponibilité du financement du commerce pour les régions qui en ont besoin. Dans leur déclaration conjointe, les Chefs de Secrétariat de l'OMC et de la SFI sont convenus de travailler avec les petits négociants et les institutions financières au niveau local, notamment en Afrique, pour mieux comprendre l'écosystème du financement du commerce.

Ils se sont également engagés à améliorer l'accès aux programmes de formation au financement du commerce. Ils sont convenus d'aider à renforcer la capacité des institutions financières locales à relever les



En travaillant ensemble, les experts de nos deux organisations seront en mesure de mieux analyser, détecter et expliquer les lacunes en matière de financement du commerce, en vue de diriger les ressources limitées là où elles sont le plus nécessaires.

DG Okonjo-Iweala

défis de la mise en conformité et de faciliter la connaissance et la sensibilisation des exportateurs et des importateurs en matière de soutien au financement du commerce offert par les banques multilatérales de développement. « En travaillant ensemble, les experts de nos deux organisations seront en mesure de mieux analyser, détecter et expliquer les lacunes en matière de financement du commerce, en vue de diriger les ressources limitées là où elles sont le plus nécessaires, a déclaré la DG. Je pense qu'une part importante des lacunes en matière de financement du commerce résulte d'un manque de connaissances. »

Depuis le début de la pandémie, la présence des banques multilatérales de développement a eu un effet stabilisateur sur les marchés du financement du commerce, notamment dans les pays à faible revenu et les pays en développement. En 2021, ces banques ont soutenu plus de 10 000 transactions commerciales, dont beaucoup portaient sur des biens essentiels et des médicaments, pour une valeur supérieure à 30 milliards de dollars EU.

Accord sur les marchés publics

- **Un double anniversaire a été célébré pour l'AMP.**
- **Le Brésil a présenté des offres initiale et révisées concernant l'accès aux marchés. Il pourrait devenir le premier pays d'Amérique latine à accéder à l'AMP.**
- **La Chine a présenté des réponses aux observations et questions formulées par les Parties sur sa sixième offre révisée concernant l'accès aux marchés.**
- **Les discussions se sont poursuivies sur les accessions de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de la Macédoine du Nord, de la République kirghize et du Tadjikistan.**

Informations de base

L'AMP de 2012 vise à ouvrir les marchés publics à la concurrence étrangère et à les rendre plus transparents, sur la base des principes de réciprocité et dans la mesure convenue par les Parties. Il prévoit des garanties juridiques de non-discrimination pour les produits, les services ou les fournisseurs des Parties pour les marchés publics visés par l'Accord. L'AMP de 2012 est un accord plurilatéral qui est ouvert à tous les Membres de l'OMC intéressés et qui ne lie que ses Parties. Actuellement, 48 Membres de l'OMC sont liés par l'Accord, et 35 Membres sont observateurs auprès du Comité des marchés publics, qui administre l'AMP de 2012.

Célébration d'un double anniversaire pour l'AMP

L'année 2021 a marqué les 40 ans de l'entrée en vigueur de l'Accord relatif aux marchés publics issu du Tokyo Round (1981) et les 25 ans de l'entrée en vigueur du premier Accord de l'OMC sur les marchés publics (1996). En 2012, un Accord révisé de l'OMC sur les marchés publics (connu sous le nom d'AMP de 2012) a été adopté afin d'élargir encore les possibilités d'accès aux marchés offertes par l'AMP et d'améliorer le texte de cet accord, y compris en renforçant son rôle dans la promotion de la bonne gouvernance. Pour célébrer ce double anniversaire, le Secrétariat de l'OMC a créé une page Web spécifique comportant des chiffres essentiels et indiquant les accessions et les étapes dans l'évolution de l'AMP.

Acceptation de l'AMP de 2012 par la Suisse

Le 1^{er} janvier 2021, l'AMP de 2012 est entré en vigueur pour la Suisse, qui avait présenté son instrument d'acceptation le 2 décembre 2020. En conséquence, l'AMP de 2012 est en vigueur pour toutes les Parties et remplace l'AMP 1994.

Accessions à l'AMP

À la suite de sa sortie de l'Union européenne, le Royaume-Uni est devenu partie à l'AMP de 2012 à titre individuel à compter du 1^{er} janvier 2021. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne les accessions de plusieurs autres Membres de l'OMC. Depuis qu'il a présenté sa demande d'accession en mai 2020, le Brésil a distribué ses réponses à la liste de questions ainsi que ses offres initiale et révisées concernant l'accès aux marchés. Il y a eu ensuite des échanges écrits entre le Brésil et les Parties à l'AMP.

Le Comité des marchés publics a dit que l'accession du Brésil, selon des modalités mutuellement acceptables et appropriées, serait importante pour l'AMP de 2012, pour l'OMC et pour l'économie mondiale.



25

En 2021, l'OMC a célébré les 25 ans de l'entrée en vigueur du premier Accord de l'OMC sur les marchés publics.



Construction d'un viaduct à Skomielna Biała (sud de la Pologne).

Le Brésil serait le premier pays d'Amérique latine à accéder à l'Accord et, en tant que tel, provoquerait un intérêt pour l'AMP parmi les pays de la région et au-delà. « Le Brésil croyait vraiment que les avantages de l'accès à l'AMP étaient accessibles à tous les Membres de l'OMC et était impatient de le prouver », a déclaré l'Ambassadeur du Brésil auprès de l'OMC, Alexandre Parola.

Le Comité a poursuivi l'examen de la sixième offre révisée de la Chine en matière d'accès aux marchés et a remercié cette dernière d'avoir présenté ses réponses aux observations et questions des Parties et d'avoir fait le point sur la réforme en cours des marchés publics.

Les discussions sur l'accès de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de la Macédoine du Nord, de la République kirghize et du Tadjikistan se sont aussi poursuivies, bien que les progrès aient été ralentis par la pandémie de COVID-19. L'Albanie, la Géorgie, la Jordanie et Oman ont engagé le processus d'accès à l'AMP de 2012 il y a plusieurs années. Quatre autres Membres de l'OMC – l'Afghanistan, la Mongolie, le Royaume d'Arabie saoudite et les Seychelles – ont des engagements au titre de l'AMP dans leurs protocoles d'accès à l'OMC.

Programmes de travail

Dans le cadre des programmes de travail du Comité, l'attention s'est portée sur les marchés durables, la collecte et la communication de données statistiques et les petites et moyennes entreprises. Ces programmes de travail visent à promouvoir la transparence, à améliorer la mise en œuvre et l'administration de l'AMP de 2012 et à contribuer à la préparation de possibles négociations futures.

L'AMP de 2012 et les autres règles de l'OMC peuvent aider les gouvernements à réduire au minimum la corruption dans l'adjudication des marchés publics, à lutter contre le commerce illicite et à améliorer la transparence, a dit la DG Ngozi Okonjo-Iweala à la Conférence annuelle 2021 de Transparency International UK sur la lutte contre la corruption, tenue sous forme virtuelle le 15 décembre 2021.



L'AMP de 2012 et les autres règles de l'OMC peuvent aider les gouvernements à réduire au minimum la corruption dans l'adjudication des marchés publics, à lutter contre le commerce illicite et à améliorer la transparence.

DG Okonjo-Iweala

25 ans pour l'Accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC et 40 ans pour l'AMP du GATT.

6 % à 20 %

Les marchés publics représentent 6 à 20 % du PIB national dans les différentes régions du monde.



1 700 milliards de USD

Les marchés publics couverts par l'AMP actuel représentent 1 700 milliards de USD.



48

48 Membres de l'OMC sont liés par l'AMP.



166,5 %

Le nombre de Membres de l'OMC visés par l'AMP a augmenté de 166,5 % en termes relatifs depuis 1981, année de l'entrée en vigueur du premier AMP.



9

L'accession la plus rapide à l'AMP depuis l'établissement de l'OMC a été de 9 mois à compter de la date de l'offre initiale de négociation.



3

3 rapports de groupes spéciaux chargés du règlement de différends relatifs à l'AMP ont été adoptés depuis 1981.



159

Le Comité des marchés publics a tenu 159 réunions formelles depuis janvier 1981.



Assistance technique et coopération internationale

Le Secrétariat de l'OMC a organisé plusieurs activités d'assistance technique, sous forme virtuelle en raison de la pandémie. Un atelier régional s'est tenu en avril 2021 pour l'Europe centrale et orientale, l'Asie centrale et la région du Caucase. Le Secrétariat a animé une version en ligne de son Atelier mondial avancé sur l'AMP de 2012 d'octobre à novembre 2021. Pour la prestation de son assistance

technique, il s'est associé à des organisations internationales et à des établissements universitaires qui agissent dans le domaine des marchés publics.

Le Secrétariat a également organisé en septembre une séance sur les marchés publics écologiques dans le cadre du Forum public (voir page 180) et s'est associé à l'Union internationale des télécommunications pour dispenser en juillet une « master class » à l'intention des petites et moyennes entreprises.